

DRIEAT Île-de-France

Panorama des activités

2023



Sommaire

Accompagner les territoires vers une transition écologique et un développement durable P. 4

Améliorer les mobilités des Franciliens P. 22

Protéger et préserver les ressources, les espaces et les espèces P. 30

Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions P. 40

Assurer le contrôle, la régulation et la sécurité des transports P. 46

Entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier national P. 54

Une organisation et un collectif de travail au service de nos missions P. 60

é dito

L'année 2023 a été pour la DRIEAT, une année de défis et de réalisations remarquables, à la hauteur de l'engagement de toutes les équipes. Dans un contexte complexe et exigeant, nous avons su démontrer notre capacité à gérer des situations délicates et trouver des solutions innovantes.

Nous avons été acteurs et témoins de nombreux événements marquants qui ont façonné notre année, tout d'abord en interne : plus de 300 nouveaux collaborateurs ont été accueillis cette année ; des déménagements ont été menés avec succès et nos équipes ont su trouver leurs marques ; l'avancement des travaux du Projet Miollis témoigne de notre volonté à moderniser nos infrastructures pour un environnement de travail optimal ; l'avancement de notre démarche qualité pour une modernisation et une amélioration continue de nos pratiques et de notre fonctionnement, pour répondre au mieux à nos bénéficiaires et à faciliter le travail des agents.

Nous nous sommes engagés dans la mise en œuvre, au profit du territoire, de nombreuses politiques publiques : le Fonds Vert a été mobilisé à hauteur de 52 millions d'euros pour 70 projets lauréats sur le volet « protection de la biodiversité », de 60 millions d'euros pour 50 projets lauréats pour éviter l'artificialisation des sols et permettre le recyclage des friches, ou encore pour la renaturation de certains projets comme celui des berges de l'Yerres pour un territoire plus responsable. En termes de transition énergétique et de mobilités, nous avons contribué au développement du réseau de pistes cyclables et de projets de réseaux de chaleur urbaine, et la signature du protocole du Contrat de plan Etat région (CPER) offre la perspective d'un investissement de très haut niveau dans les transports du quotidien pour les années à venir. Pour la protection de la nature, la déclinaison régionale de la stratégie nationale des aires protégées donne un cadre de travail partagé avec les partenaires pour la protection des espaces naturels franciliens.

Dans nos missions régaliennes de sécurité des transports ou de prévention des risques, nous avons maintenu notre rigueur dans les contrôles et l'instruction des autorisations et des évaluations environnementales.

Sans oublier la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, qui a été au cœur de notre action. De l'attribution des permis de construire des équipements sportifs et installations, au suivi des chantiers olympiques, du Plan baignade au contournement Est de Roissy, nous avons poursuivi notre implication pour contribuer à la réussite de cet événement de portée internationale.

Je vous invite à découvrir le panorama détaillé de nos activités pour l'année 2023, qui témoigne de l'engagement de nos équipes et ouvre la voie à une mise en œuvre toujours aussi efficiente et ambitieuse de nos politiques publiques, pour l'avenir de l'Île-de-France et l'été olympique à venir.



Emmanuelle Gay

Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Accompagner les territoires vers une transition écologique et un développement durable

La DRIEAT porte les politiques publiques de l'État en matière de planification et d'aménagement durables.

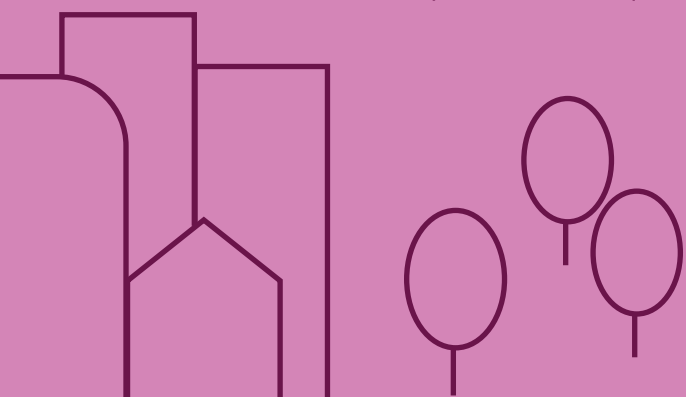
Elle veille à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux et des enjeux de mixité fonctionnelle et sociale, de qualité urbaine, d'innovation en matière d'aménagement ainsi qu'aux équilibres habitat – emploi dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement structurants et la gestion économe des sols.

Elle anime les appels à projets dans les territoires urbains et veille à ce que l'urbanisation soit cohérente avec l'offre de mobilité existante et projetée. Elle apporte son expertise en soutien et animation des services départementaux et des établissements publics d'aménagement, locaux ou d'État.

La DRIEAT instruit les demandes d'agréments pour les locaux d'activités. Elle programme et suit les moyens consacrés par l'État aux grands projets d'aménagement et à l'action des établissements publics foncier et d'aménagement franciliens.

La DRIEAT examine et autorise les projets qui pourraient impacter l'environnement et propose à l'autorité environnementale les avis et décisions sur les projets et documents d'urbanisme mis à disposition lors des enquêtes publiques.

La DRIEAT contribue à la définition et la mise en place des actions prioritaires franciliennes pour l'accélération de la transition énergétique, avec notamment la rénovation énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables et de récupération, ainsi que la réduction des émissions du trafic routier.



Pour un avenir équilibré du territoire francilien: la révision du SDRIF conduite par le Conseil régional en association avec l'État

Le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) est le document de référence pour la planification stratégique en tenant compte des enjeux écologique et économique du territoire francilien. Il vise à encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et de favoriser le rayonnement international de la région. L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2040.

Le projet de schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), dont les travaux ont été engagés en 2022, a été arrêté le 12 juillet 2023 par le Conseil régional. L'État est associé par la Région à l'élaboration, la révision et la mise en œuvre du SDRIF. À ce titre la DRIEAT a contribué à la bonne mise en œuvre du SDRIF actuel et suit les travaux du Conseil régional qui révisé actuellement son schéma. Elle a ainsi produit un porter à connaissance et une note d'enjeux de l'État et participe activement aux travaux de révision

Ouverte du 1^{er} février au 16 mars 2024, l'enquête publique relative au SDRIF a permis à tous les Franciliens de s'exprimer sur les objectifs fondateurs pour l'Île-de-France à horizon 2040. Le SDRIF sera adopté définitivement à l'été 2024.

Enfin, la Région a engagé, avec l'appui de l'Institut Paris Region, le développement des outils nécessaires à la mise en œuvre du SDRIF. Les services de l'État, qui accompagneront les collectivités dans la mise en compatibilité des SCoTs et PLU(i) au SDRIF, participeront activement à ces travaux tout au long de 2024.



Friche ZAC du Port Pantin
| Crédit photo : DRIEAT

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Aménagement durable
> Planification et urbanisme SDRIF
> Révision du schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

Faciliter l'aménagement durable grâce à des outils opérationnels

L'objectif de l'État est de développer des villes attractives et résilientes qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de leurs habitants.

— La pérennisation des démarches de requalification des friches grâce au Fonds vert

SAVOIR +

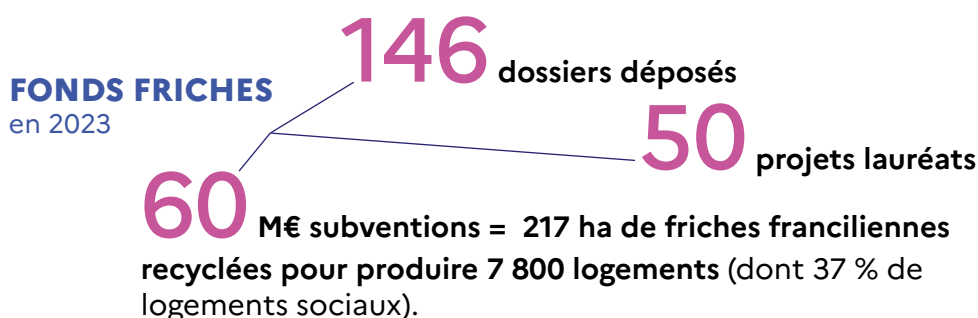
Internet DRIEAT
> Thématiques
> Aménagement durable
> Aménagement durable
> La mobilisation du foncier et le recyclage des friches
> Recyclage des friches : dispositifs d'aides
> Fonds friches 2021-2023 : quatre éditions déployées dans le cadre du plan de Relance et du fonds vert
> L'édition 2023 de la mesure «Recyclage foncier des friches» du fonds vert en Île-de-France

En 2023, l'intégration du fonds friches au sein du fonds vert, a permis d'assurer la continuité d'un dispositif accélérateur de projets de recyclage foncier au service de l'aménagement durable.

Les friches représentent un important gisement foncier en Île-de-France. Leur reconquête constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain et de revitalisation urbaine. Le recyclage de ces espaces, qui implique souvent des opérations de démolition et de dépollution importantes, représente un coût important pour les collectivités et les porteurs de projets.

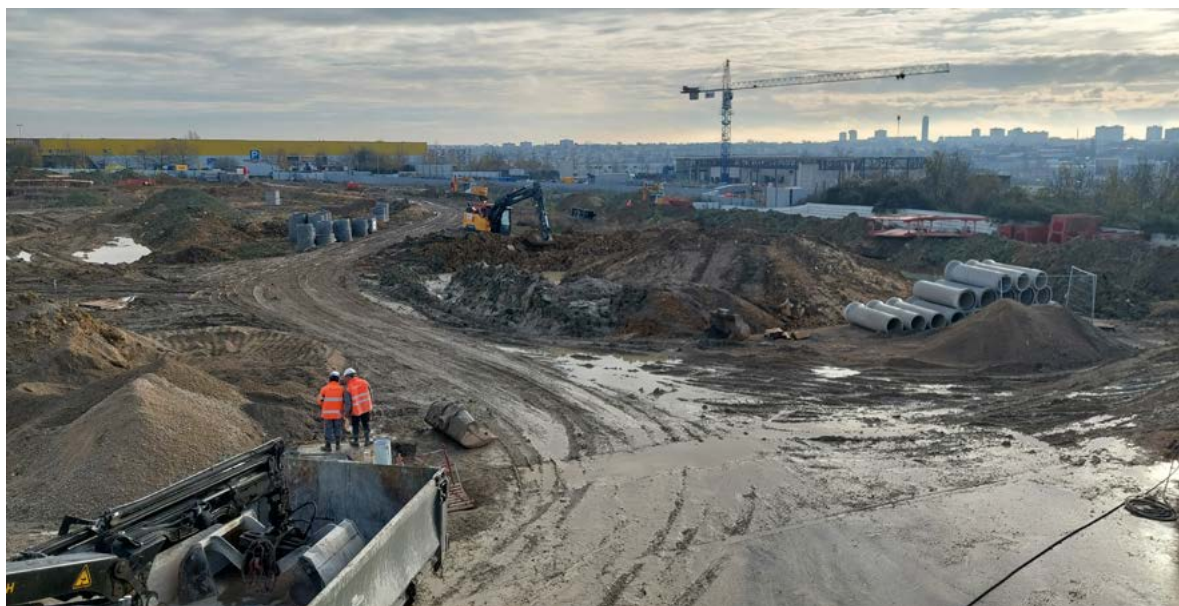
Déployé dans un premier temps dans le cadre du Plan France Relance à travers 3 éditions d'appels à projets ayant permis de soutenir 103 projets en Île-de-France à hauteur de 124,5 M€, le fonds friches s'est poursuivi en 2023. Sur 146 dossiers déposés en Île-de-France, 50 ont été sélectionnés pour une enveloppe de 60 M€. Ils permettront de **recycler 217 ha de friches sur lesquels plus de 7 800 logements seront produits, dont 37 % de logements sociaux.**

L'intégration du fonds friches au fonds vert a aussi permis d'ouvrir le dispositif à des opérations de renaturation comme, par exemple, le projet de renaturation des berges de l'Yerres porté par l'EPA ORSA, qui vise la renaturation de 10,6 ha de bâti pavillonnaire dégradé et vacant, régulièrement sujet aux crues de la rivière.



SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Aménagement durable La mobilisation du foncier et le recyclage des friches
> Recyclage des friches : dispositifs d'aides
> A la rencontre des projets lauréats : série de visites sur sites des friches lauréates
> Marne Europe : aménagement d'un nouveau quartier de gare sur une friche autoroutière polluée à l'amiante



Site de Marne Europe dépollué, pour l'aménagement d'un nouveau quartier de gare sur une friche autoroutière
| Crédit photo : DRIEAT

VOLET AMÉNAGEMENT DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

10 nouvelles conventions engagées en 2023 pour un total de près de **13,5M€**.

Près de **19 M€ de crédits versés** pour contribuer aux grandes opérations d'aménagement portées par les établissements publics d'aménagement (EPA) et initier ou poursuivre les actions contractualisées dans les projets partenariaux d'aménagement (PPA).

— La montée en puissance des contrats de projets partenariaux d'aménagement

ENQUÊTE AMÉNAGEURS 2023

341 opérations d'aménagement correspondant à près de

300 000 logements programmés à terme, dont 91 % en ZAC

représentant au moins **17 %** de la production de logements en Île-de-France (dont 37 % de logements sociaux).

Le projet partenarial d'aménagement (PPA) constitue un outil contractuel d'aménagement, qui permet d'accélérer des projets de territoire et des opérations d'aménagement complexes. En liant l'État, les collectivités à l'initiative des opérations, ainsi que d'autres acteurs publics et privés autour d'objectifs partagés, ce contrat propose un cadre de gouvernance adapté à des projets urbains menés dans un jeu d'acteurs complexe. Les objectifs de chaque PPA sont définis localement au regard des enjeux des territoires : accélérer la production de logements, contribuer à la transition écologique, transformer des quartiers d'habitat ou des zones d'activités dégradés, reconquérir des friches urbaines, renforcer la mixité urbaine, etc.

Aujourd'hui 9 contrats de PPA sont signés en Île-de-France, dont 3 en 2023 :

- la transformation du Mont d'Est à Noisy-le-Grand (93), visant à engager la mutation et la transition écologique de ce quartier d'affaires sur dalle ;
- la restructuration du parc d'activités de Courtaboeuf (91), pour développer durablement ce pôle technologique majeur ;
- le réaménagement de la RN20 (91), visant la requalification de cet axe à l'urbanisation hétéroclite et en fort développement.

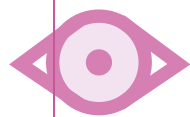
L'État apporte à ces projets son soutien technique mais aussi financier selon les besoins des territoires. Le service aménagement durable de la DRIEAT joue un rôle d'accompagnement pour faire émerger ces projets : participation à l'animation, coordination avec les principaux acteurs, diffusion des éléments de méthode, partage d'informations, d'outils et de bonnes pratiques, etc.



PPA Mont d'Est à Noisy-le-Grand (93)
| Crédit photo : DRIEAT

— Grand Paris Express (GPE) : création d'un fonds de soutien pour l'aménagement des quartiers de gare

Réussir l'articulation entre le réseau de transports du Grand Paris Express qui maillera la région et les dynamiques de projet urbain dans les quartiers de gare constitue un enjeu essentiel. En 2023, l'enjeu de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets, afin de promouvoir un aménagement de qualité, a conduit à créer un fonds de soutien dédié. **Une première sélection, qui a eu lieu en décembre 2023, a permis de financer 12 projets pour un montant total de subvention de 5 M€.**



«AGRÉMENTS IMMOBILIER D'ENTREPRISE»



Bilan 2022

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Aménagement durable
> Aménagement opérationnel : leviers, acteurs et outils mobilisables
> Les ÉcoQuartiers
> Les lauréats du label « ÉcoQuartiers » en Île-de-France

Ce fonds est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics de projets d'aménagement dans les quartiers de gare du Grand Paris Express. Il intervient pour soutenir l'ingénierie nécessaire à la définition du projet d'aménagement, indispensable pour faire émerger des projets urbains de qualité ou pour aider au passage à l'opérationnel. **5 actions de soutien à l'ingénierie sont ainsi financées pour un montant total de 318 k€.**

Dans les quartiers de gare dont le projet d'aménagement est d'ores et déjà établi, le fonds soutient prioritairement le passage à l'opérationnel pour accompagner, par exemple, la production de logements, notamment sociaux, ou l'aménagement de l'espace public dans une logique de lutte contre l'effet de chaleur urbain. **9 projets ont ainsi été sélectionnés pour un montant total de 4,682 M€.**

CHIFFRES À RETENIR

AGRÉMENTS IMMOBILIER D'ENTREPRISES

221 agréments accordés, 10 refusés, et 16 ajournés.

Pour 2,5 millions de m² de surface de plancher (-23 % par rapport à 2022) dont 1 million de m² en bureaux, dont 50% de surfaces réinvesties (surfaces réhabilitées + surfaces démolition/reconstruction), près de 775 000 en entrepôts et près de 650 000 en locaux d'activités.

ÉCOQUARTIERS/ÉCOPROJETS

L'année 2023 marque la transition vers la démarche de labellisation ÉcoQuartier renouvelée. Désormais, ne peuvent être labellisés que les opérations en phase « ÉcoQuartier livré » ou « ÉcoQuartier vécu ». Les quartiers en projet peuvent prétendre au statut d'Écoprojet et ainsi bénéficier d'un accompagnement méthodologique ou de financements.

En 2023 :

- **4 quartiers labellisés** : 2 ÉcoQuartiers « livrés » : Nanterre Provinces Françaises et Rueil-Malmaison – l'Arsenal, et 2 ÉcoQuartiers « vécus », Boulogne-Billancourt – le Trapèze et Saint-Germain-en-Laye – Bel Air.
- **1 Écoprojet** : Villennes dans les Yvelines.

La lutte contre les nuisances sonores

La DRIEAT coordonne à l'échelle régionale la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la réduction des nuisances sonores liées aux grandes infrastructures de transports terrestres, à travers la mise en œuvre, d'une part, de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, d'autre part, de la réglementation nationale des classements sonores.

En 2023, toutes les cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures de transports terrestres, pour Paris et les départements de petite couronne, ont été révisées. Ces cartes modélisent les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones par classes de bruit et sont fournies en complément des estimations du nombre de personnes et d'établissements sensibles impactés par le bruit, ainsi que du nombre de personnes affectées par des effets sanitaires nuisibles (cardiopathie ischémique, forte gêne, forte perturbation du sommeil).

Elles permettront d'établir en 2024 des plans de prévention du bruit dans l'environnement, qui préciseront notamment les actions de réduction du bruit que les gestionnaires (DiRIF, SNCF Réseau, RATP, SANEF) s'engagent à mener.

Toutes les cartes de bruit stratégiques sont consultables sur : <https://carto.bruitparif.fr/>

D'autre part, les travaux de révision des classements sonores engagés depuis 2022, avec l'appui du Cerema Île-de-France, ont abouti en 2023 sur les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis. Les classements révisés par arrêtés préfectoraux sont désormais à prendre en considération dans les nouvelles constructions pour définir l'isolation acoustique, en fonction du niveau de nuisances sonores et de l'éloignement du bâtiment à la voie.

FOCUS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Paris (75) - Des permis pour le Grand Palais, la gare d'Austerlitz, des enquêtes publiques sur des projets à enjeux

> **Réalisation de 2 enquêtes préalables aux déclarations de projet visant à examiner l'intérêt général du projet, et de la mise en compatibilité du PLU de Paris pour :**

- Le projet de création d'un campus de recherche et d'innovation en santé numérique (PariSanté Campus) sur le site du Val-de-Grâce situé 74, boulevard de Port-Royal (5e) – Rapport d'enquête remis le 14/03/23. Déclaration de projet 28/06/2023.
- Le projet de désaturation de la gare Cité Universitaire du RER B (14e) qui comporte le déclassement de 2 009 m² d'espace boisé classé (EBC) dans le Parc Montsouris pour permettre les travaux de la RATP – Enquête publique du 20 novembre au 19 décembre 2023.

> **Commission des autorisations d'aménagement commercial (CDAC)**

Examen de 12 demandes d'autorisations d'exploitation commerciale, dont 4 549 m² de la surface l'extension de l'ensemble commercial situé à l'Aquaboulevard (Paris 15^e).

Val-de-Marne (94)

> **208 permis de construire** instruits par l'État en 2023 dont l'instruction des permis de construire pour 4 communes carencées en logements sociaux, et la délivrance de permis de construire notamment pour le groupe scolaire et équipement culturel et sportif à Ivry-sur-Seine ainsi que le groupe scolaire, centre de loisirs et station de distribution d'hydrogène à Vitry-sur-Seine.

> **OIN** : suivi des opérations dont Ardoines et Thiais-Orly.

> **114 dossiers contentieux** d'urbanisme en cours (+20 par rapport à 2022)

> **24 procédures de modification** de PLU et mise en place de PLUi

> **45 M € de taxes d'urbanisme** liquidées au profit des collectivités et de l'État.

Accélérer la transition énergétique

— Une nouvelle feuille de route pour la transition énergétique

En 2023, la DRIEAT a piloté l'élaboration d'une nouvelle édition de la feuille de route pour la transition énergétique en Île-de-France des services de l'État et de l'ADEME. Instauré en 2020, ce document permet à la fois de réaffirmer les priorités et doctrines de l'État et de mettre en cohérence les actions menées. Il recense un programme annuel d'actions proposé par la DRIEAT et ses unités départementales, la DRIHL, la DRIAAF, l'ADEME et les DDT. La feuille de route constitue un support sur lequel chaque agent peut s'appuyer pour intégrer au mieux dans ses missions les enjeux de la transition énergétique, et accompagner les collectivités dans cette voie.

CHIFFRES CLÉS

40 000

38

18

Les derniers bilans de la qualité de l'air en Île-de-France montrent que la région connaît encore des dépassements de valeurs limites réglementaires fixée pour le dioxyde d'azote. Ce constat a conduit le Préfet à engager la révision du plan de protection de l'atmosphère francilien (PPA) qui avait été adopté le 31 janvier 2018 afin d'accélérer l'amélioration de la qualité de l'air engagée.

SAVOIR +

- Internet DRIEAT
- > Thématiques
- > Climat, qualité de l'air, énergie
- > Qualité de l'air

Le nouveau projet de PPA, dont l'objectif est de respecter les valeurs limites de qualité de l'air sur l'ensemble de la région à l'horizon 2025, contient 32 actions réparties en 14 mesures. Les actions visent la réduction forte des émissions des principales sources de pollution sur la région que sont le trafic routier et le chauffage au bois. Elles réaffirment l'accompagnement des collectivités et des franciliens pour changer nos pratiques.

Ce projet a fait l'objet en 2023 d'une consultation de l'ensemble des collectivités d'Île-de-France, de l'Autorité environnementale, de l'ACNUSA et de l'autorité organisatrice des mobilités. Il a été mis en enquête publique au cours du 1^{er} semestre 2024.



Création graphique : Agence 32 | Crédit photo : Arnaud Bouissou / Terra

De nouveaux outils et services proposés par France Chaleur Urbaine

La DRIEAT porte la start-up d'État France Chaleur Urbaine, qui vise à accélérer le développement des réseaux de chaleur. En 2023, France Chaleur Urbaine a renforcé sa dimension nationale et déployé différents outils utiles à l'ensemble des parties prenantes de la filière. Outre la possibilité pour chacun de tester son adresse et d'être mis en relation avec le gestionnaire du réseau le plus proche pour se raccorder, France Chaleur Urbaine :

- permet de tester en masse un grand nombre d'adresses, et d'identifier ainsi de façon instantanée les bâtiments raccordables d'un parc. Plus de 500 000 adresses ont été testées via cette fonctionnalité en 2023, par des bailleurs sociaux, gestionnaires de parcs tertiaires, bureaux d'études...
- porte la cartographie nationale des réseaux de chaleur et de froid. En 2023, la cartographie s'est fortement enrichie. Les tracés de plus de 700 réseaux représentant plus de 90% des livraisons de chaleur annuelle y sont disponibles. Les réseaux en construction, sur lesquels l'information était jusqu'à présent difficilement accessible, y sont par exemple désormais affichés (recensement quasi-exhaustif en Île-de-France, grâce au travail réalisé en lien avec la Direction régionale de l'ADEME). France Chaleur Urbaine a également mis l'ensemble des tracés des réseaux en open data au 1^{er} septembre 2023, des données déjà téléchargées plus de 1500 fois sur le dernier trimestre 2023 ;
- accompagne les collectivités dans la valorisation de leurs réseaux, via des campagnes de communication locales. Une telle campagne a par exemple été réalisée sur Fresnes (94) avec de l'affichage en ville, de la publicité dans le journal communal et la diffusion d'une vidéo pédagogique sur la géothermie réalisée par France Chaleur Urbaine pour le jeune public.



| Crédit photo : France Chaleur Urbaine

Sensibiliser à l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments

Les bâtiments existants représentent 68 % des consommations d'énergie de l'Île-de-France, faisant de leur rénovation un enjeu majeur de la transition énergétique. Par ailleurs, l'Île-de-France concentre 7 écoles d'architecture et plus d'un tiers des architectes inscrits à l'ordre. Il a donc semblé pertinent de sensibiliser cette profession au travail sur le bâti existant et à la réduction des besoins énergétiques.

Pour cela, la DRIEAT et la DRAC ont organisé en 2023 la première édition du concours « [Ré]inventer l'Existant ». Il s'adresse aux enseignants et aux étudiants des écoles d'architecture d'Île-de-France, des niveaux Licence à master incluant les PFE, pour que la culture de la rénovation et de la performance énergétique se diffuse à tous les niveaux de l'enseignement. Conçu avec des enseignants, il repose sur un partenariat entre les deux directions régionales, des associations (CAUE, Ekopolis...) et les écoles.

7 équipes enseignantes issues de 5 écoles se sont engagées dans ce projet. 25 projets d'élèves ont été présentés en 2023.

Un jury composé de personnalités du monde de la construction s'est réuni le 28 septembre pour sélectionner des lauréats, sur la base du travail réalisé pendant l'été par une commission technique réunissant les partenaires du concours.

La cérémonie de remise des prix, présidée par Mme Gay et M. Roturier, s'est déroulée le 10 octobre au Pavillon de l'Arsenal où les meilleurs projets ont été exposés pendant une semaine, montrant l'engagement et l'inventivité des étudiants dans le domaine de la rénovation énergétique.

Une nouvelle édition du concours sera lancée en 2024 pour ancrer ces thématiques dans les enseignements.



— Développement des énergies renouvelables (EnR)

Zones d'accélération des EnR

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires franciliens, la DRIEAT a élaboré, avec les Directions départementales des territoires (DDT), le Conseil Régional et l'ADEME, un guide visant à recenser les différents acteurs et ressources utiles à cette démarche. Ce guide apporte également des recommandations techniques par typologie d'énergies renouvelables pour définir ces zones. Cette démarche s'inscrit dans la [loi d'accélération de la production des énergies renouvelables](#) (dit loi « APER ») qui fait de la planification territoriale une disposition majeure, tout en remettant les communes au cœur du dispositif.

Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires pourront ainsi personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Les porteurs de projet seront ainsi incités à se diriger vers ces zones d'accélération, d'une part parce qu'elles témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale, mais également parce que les délais des procédures seront plus précisément encadrés.

CHIFFRES CLÉS

90 % de l'énergie consommée en Île-de-France est importée.

Seulement **9** % des consommations énergétiques des franciliens sont produites localement par des énergies renouvelables ou de récupération.

1,6 TWh c'est la production annuelle de chaleur par géothermie profonde, ce qui fait de la région Île-de-France la première région de France exploitant cette ressource.

Étude pour comprendre les freins au développement du photovoltaïque en Île-de-France

La capacité photovoltaïque installée en Île-de-France reste très faible comparativement aux autres régions françaises : avec 131 MW installés¹, la région représente moins de 2 % de la production nationale. Il est donc nécessaire d'accélérer le développement de ces installations sur le territoire francilien afin d'engager la région vers la neutralité carbone d'ici à 2050.

Face à ce constat, la DRIEAT a conduit une étude réalisée par AKAJOULE afin d'identifier et comprendre l'ensemble des freins et leviers au développement d'installations photovoltaïques sur les bâtiments et parkings en Île-de-France, pour proposer des solutions opérationnelles adaptées au besoin.



Panneaux solaires photovoltaïques (75)
| Crédit photo : DRIEAT

1- Chiffres ODRÉ pour l'année 2020

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Climat, qualité de l'air, énergie
> Énergies renouvelables et de récupération
> Guide d'accompagnement à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Climat, qualité de l'air, énergie
> Énergies renouvelables et de récupération
> Étude sur les freins et leviers au développement du solaire photovoltaïque en Île-de-France

Immobilier de l'État

Siège de la DRIEAT – projet de rénovation énergétique

Premier projet de rénovation énergétique des bâtiments de l'État en Île-de-France soutenu par le Plan de Relance doté de 59,4 M€ TTC, la rénovation du siège de la DRIEAT rue Miollis prévoit la réhabilitation d'environ 10 600 m² et la construction d'extensions d'environ 5 700 m² de surface de plancher. Il vise un haut niveau de performance énergétique afin de répondre aux exigences du décret tertiaire 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations de réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments à usage tertiaire. Projet labellisé Bâtiment Durable Francilien – BDF niveau argent, il s'inscrit aussi dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE). Les travaux ont démarré en avril 2023 pour une livraison prévue au premier semestre 2025.

Étude de la réhabilitation du site de la rue des Archives à Créteil

Le bâtiment principal, occupé par l'UD94, fait partie des 50 bâtiments les plus énergivores identifiés dans le SDIR 2023 – 2027. Avec le bâtiment attenant de la Galette, le site cumule 8 216 m² de surface bâtie et présente un important potentiel de rénovation et densification. Fort de ce constat, il pourrait constituer le deuxième projet emblématique de la DRIEAT.

Stratégie énergétique et environnementale du Schéma directeur immobilier régional (SDIR 2023-2027)

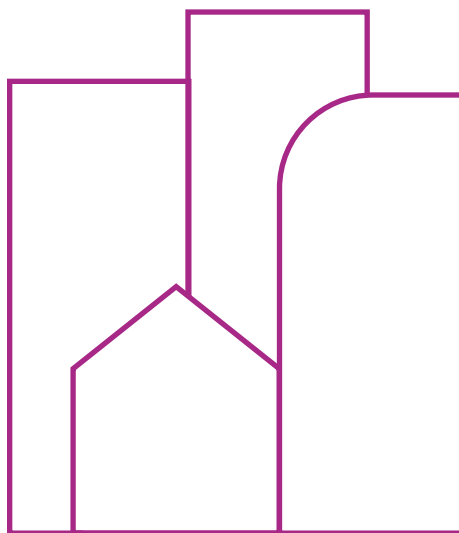
Le Schéma directeur immobilier régional (SDIR 2023-2027) a été transmis à la DIE fin 2023. La DRIEAT a élaboré la stratégie énergétique et environnementale de ce dernier. Elle assure le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie en s'appuyant sur le réseau des 34 référents énergie qu'elle a créé et dont elle assure le pilotage. Cette organisation permet d'accélérer la transition énergétique des bâtiments de l'État assujettis au décret tertiaire.

Des visites de sites sont et seront planifiées pour identifier les axes d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments en application de cette stratégie : c'est la démarche « Sobri'action », lancée fin 2023 par la DRIEAT en coordination avec la MRPIE et l'agence AGILE.

CHIFFRES CLÉS

4 500 bâtiments occupés par les services de l'État en Île-de-France sont concernés par le SDIR, dont 1 087 bâtiments concernés par le décret tertiaire.

83 % des compteurs électricité et gaz sont raccordés à l'outil de suivi des fluides pour le parc de l'État.



Veiller à la qualité de la construction

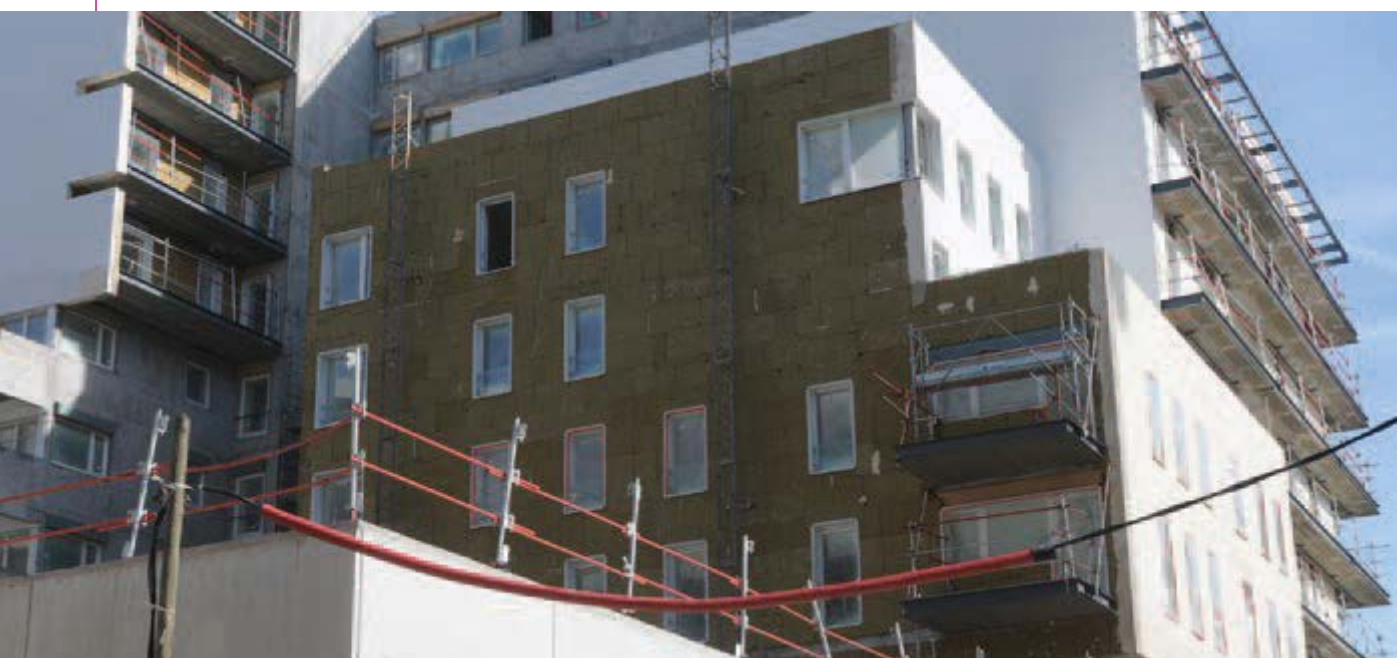
La DRIEAT assure le suivi de la réglementation de la construction et contribue à sa mise en œuvre en favorisant la diffusion de l'information et l'animation des réseaux métiers.

En 2023, la DRIEAT a réalisé 90 contrôles dont 28 sur la réglementation thermique. L'accent est porté sur cette dernière. Le contrôle thermique s'inscrit dans le contexte de la transition énergétique afin de promouvoir une sobriété énergétique des constructions.

FOCUS

Paris (75)

Dans le cadre de la protection du patrimoine, du paysage et de l'amélioration de la qualité de la construction, la cellule amiante de l'Unité départementale 75 de la DRIEAT a assuré la gestion des Dossiers techniques Amiante (DTA), et pris en main la nouvelle plateforme « SI-AMIANTE », permettant le dépôt de façon dématérialisée des DTA et rapports annuels d'activité par les diagnostiqueurs.



Accompagner les territoires en apportant une expertise et des connaissances

— Orienter les politiques de rénovation énergétique par la connaissance des enjeux de son territoire

Connaître la typologie du parc bâti et ses consommations énergétiques est un préalable indispensable pour élaborer des stratégies pertinentes de rénovation énergétique.

La DRIEAT a procédé en 2023 à la modernisation de l'outil de data-visualisation **Batistato**, mis à disposition de façon totalement libre et ouverte de tous les acteurs de la rénovation, publics ou privés. Il a été mis en ligne en juillet 2023.

Auparavant simple tableur partagé, c'est maintenant une application Web qui permet de choisir simplement le territoire dont on souhaite connaître le profil. Elle met à disposition les données agrégées à différentes échelles (communes, EPCI, métropole, département, région), sous forme de graphiques ou de tableaux téléchargeables. Elle permet également de faire des comparaisons entre deux territoires ou bien entre un territoire et les échelons administratifs supérieurs ou inférieurs. Les informations disponibles portent sur les parcs résidentiels et tertiaires aussi bien publics que privés et concernent, par exemple, le type de logement, le statut d'occupation, la typologie de tertiaire (bureaux, enseignement, commerces...) les périodes de construction, les consommations d'énergie, les diagnostics de performance énergétique (DPE) des logements....

Certains indicateurs sont représentés de façon cartographique.

Les données proviennent de différents fichiers tels que fichiers fonciers, les modélisations d'AirParif pour le ROSE pour les consommations, la base de données nationale du bâtiment (BDNB) pour les DPE. Tous les codes sont partagés sur Gitlab et les données sur data.gouv.fr.

L'enjeu est maintenant de faire connaître l'application du plus grand nombre d'utilisateurs possibles.



FOCUS

L'évaluation environnementale en 2023

208 décisions et **178** avis de l'autorité environnementale (MRAe) et de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas ont été émis, sur des plans et programmes, des documents d'urbanisme, des projets.

Instruction et publication de **215** décisions relatives à l'obligation ou non de réaliser une évaluation environnementale de projet pour le compte du Préfet de Région.

Développement des démarches de l'écologie industrielle et territoriale en Île-de-France

La DRIEAT et ses partenaires (ADEME et Conseil régional d'Île-de-France notamment) ont poursuivi en 2023 le développement de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) en Île-de-France :

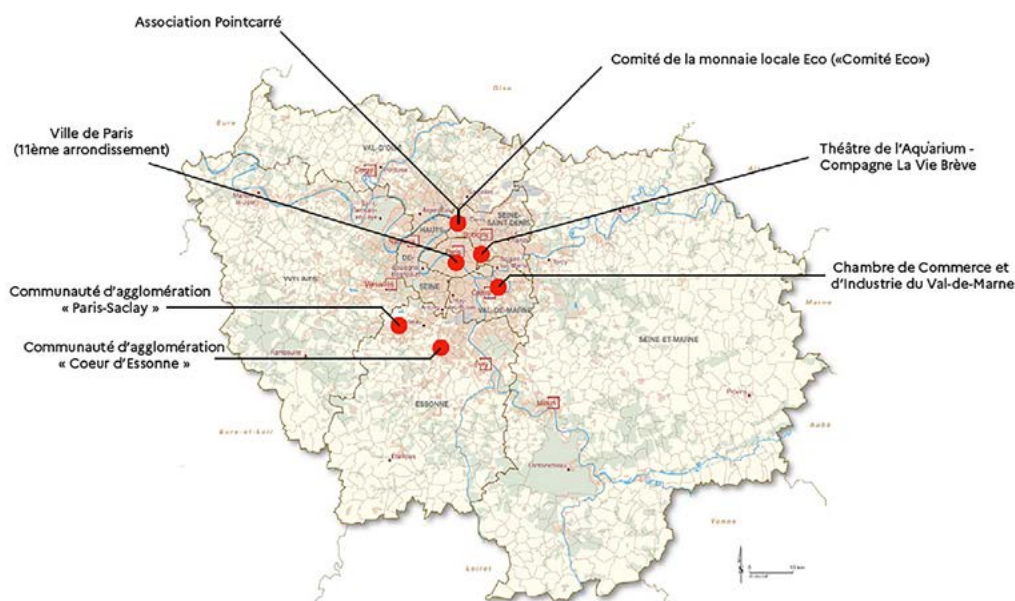
- l'animation du réseau régional des acteurs franciliens de l'EIT dans l'objectif de mieux les outiller et de les accompagner,
- lancement du 2nd appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour soutenir l'émergence, le lancement et la consolidation des projets d'EIT en Île-de-France.

L'écologie industrielle et territoriale (composante territorialisée de l'économie circulaire) stimule les synergies territoriales de gestion des flux et, plus largement, des ressources (mutualisation d'infrastructures, d'équipements, de foncier, etc.). Elle contribue à transformer les systèmes de production et de consommation, dans un triple objectif : limiter les impacts environnementaux négatifs, améliorer la compétitivité économique et renforcer l'attractivité des territoires.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT EN FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

7 lauréats ont été désignés le 5 octobre 2023 pour cette nouvelle édition en faveur de l'écologie industrielle et territoriale et viennent s'ajouter aux 7 du précédent AMI.

Lauréats de l'AMI EIT



2 événements pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'économie circulaire

> Organisé à la Maison de l'Île-de-France, en juin, le 1^{er} séminaire s'est inscrit dans le cadre d'une « **Journée Alimentation circulaire** » pour allier les enjeux croisés entre alimentation et économie circulaire.

> **« Tisser une mode circulaire »**, séminaire organisé en novembre au sein de l'école « MOD'ART », a permis d'exposer la vision d'acteurs franciliens (entreprises, éco-organismes, collectivités, associations) sur les opportunités et les freins rencontrés dans les secteurs de la mode et du textile pour la mise en œuvre opérationnelles de projets d'économie circulaire. Il s'est conclu par le lancement du recueil d'initiatives intitulé « Économie circulaire, mode et textile : l'Île-de-France sous toutes ses coutures ».

Particip'Action : un dispositif qui monte en puissance

Le réseau Particip'Action piloté par la DRIEAT en partenariat avec la Préfecture d'Île-de-France, le Cerema et l'AMIF accompagne les acteurs franciliens dans la mise en œuvre de démarches participatives en amont de leurs projets. Pour les projets ayant un impact sur l'environnement, le droit à l'information et le droit à la participation sont consacrés depuis 2005 dans la Constitution française à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

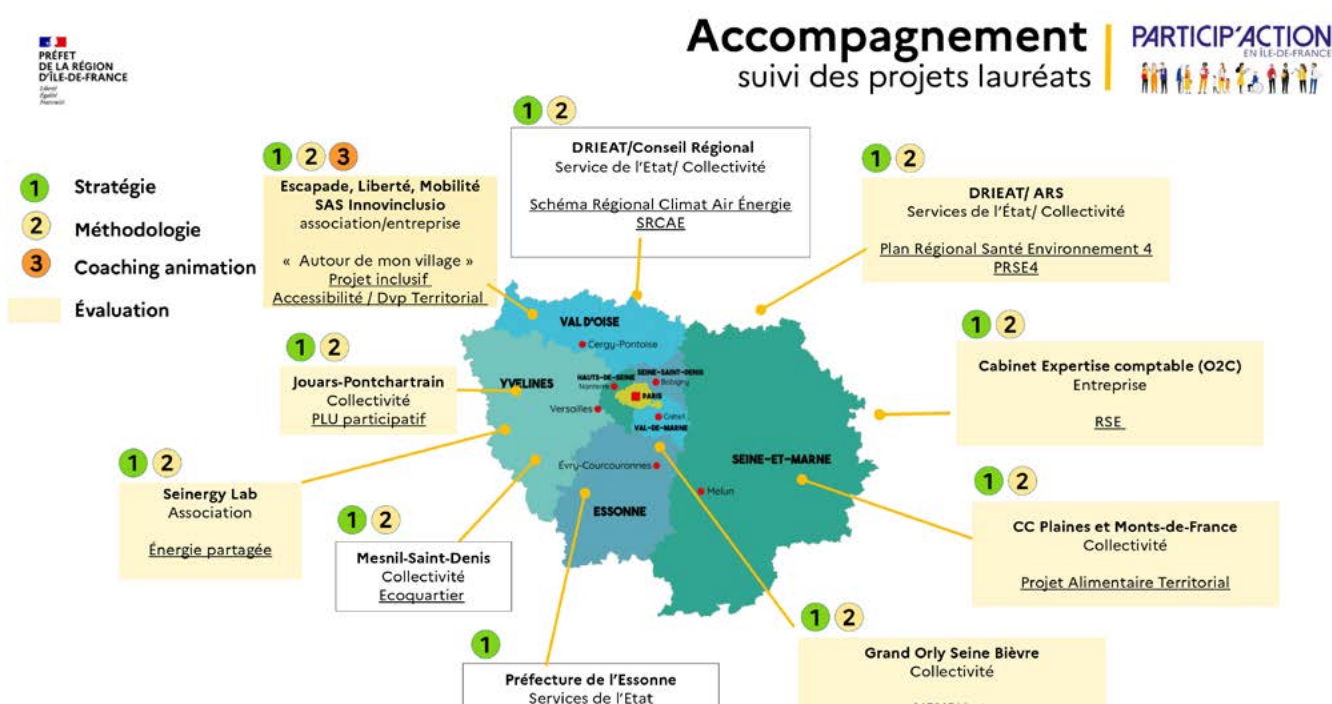
Une démarche participative s'inscrit dans un cadre réglementaire et nécessite une stratégie contextualisée par rapport au projet : Quelles sont les intentions de la concertation ? Dans quel périmètre ? Pour quel public ? Dans quelle temporalité ? Comment mobiliser un panel élargi de citoyens ? Comment recueillir les contributions ? Comment rendre-compte des résultats d'une concertation ?...

Afin de répondre à ces questions Particip'Action met à disposition des ressources sur une plateforme dédiée, propose des ateliers participatifs, des webinaires, groupes de travail thématiques et depuis cette année des sessions de co-développement. Autant d'opportunités pour les 300 membres du réseau de partager leurs expériences, de monter en compétence et de promouvoir la participation citoyenne comme un levier d'amélioration des projets.

En 2023 Particip'Action a finalisé l'accompagnement des projets lauréats et réalisé une évaluation sur l'impact de la participation qui sera diffusée début 2024.

SAVOIR +

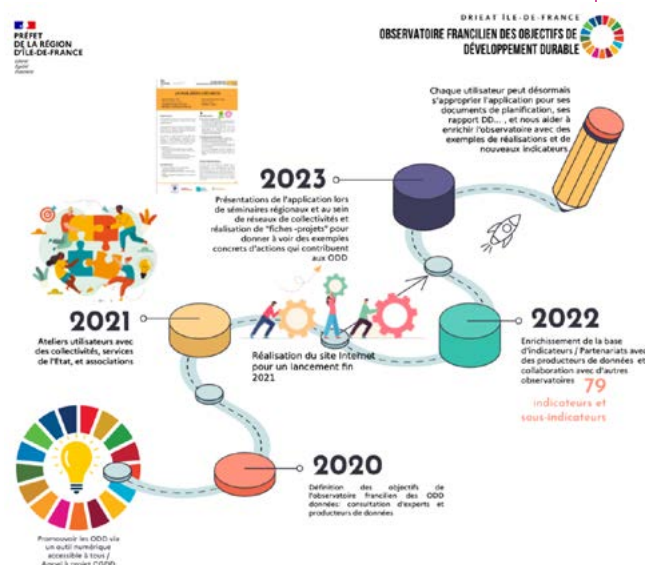
Internet DRIEAT
> Thématiques
> Développement durable
> Mobilisation citoyenne et participation au débat public sur l'environnement
> Dispositif «Particip'action en Île-de-France»



FOCUS

Observatoire des ODD, une application en plein essor

Tout au long de l'année, la DRIEAT a eu l'opportunité de présenter l'Observatoire francilien des Objectifs de développements durables (ODD), une application en ligne donnant accès à des cartographies dynamiques et graphiques comparatifs sur des données territorialisées. Lors de la semaine du Développement durable notamment, où la DRIEAT a animé un webinaire dédié à l'Agenda 2030 et aux ODD, mais également en tant que membre du Teddif, réseau d'acteurs franciliens engagés dans la transition écologique, dans une série de webinaires mensuels dédiés aux ODD.



Jeux Olympiques et Paralympiques

JOP 2024

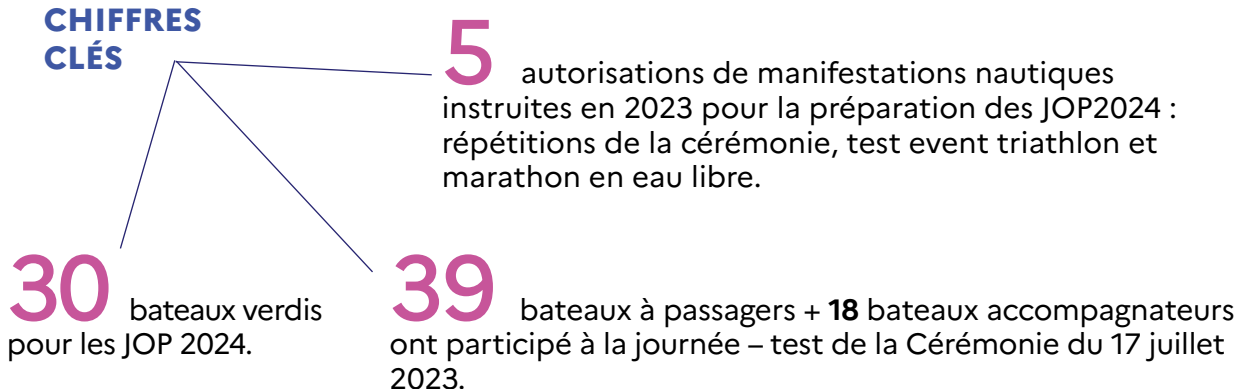
Anticiper les enjeux de sécurité liés à la navigation lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques

Pour la première fois, la cérémonie d'ouverture des JOP d'été est organisée en dehors d'un stade. Le 26 juillet 2024, les délégations sportives défilent à bord d'une centaine de bateaux, sur la Seine à Paris, sur un parcours de 6 km allant du pont d'Austerlitz au pont d'Iéna, accompagnés de spectacles et de démonstrations artistiques.

Le Département sécurité des transports fluviaux de la DRIEAT est mobilisé sur les enjeux de sécurité de la navigation avec le contrôle de l'ensemble des bateaux et des équipages ainsi que sur le suivi des mesures particulières prises pour garantir le bon déroulement de cet événement.

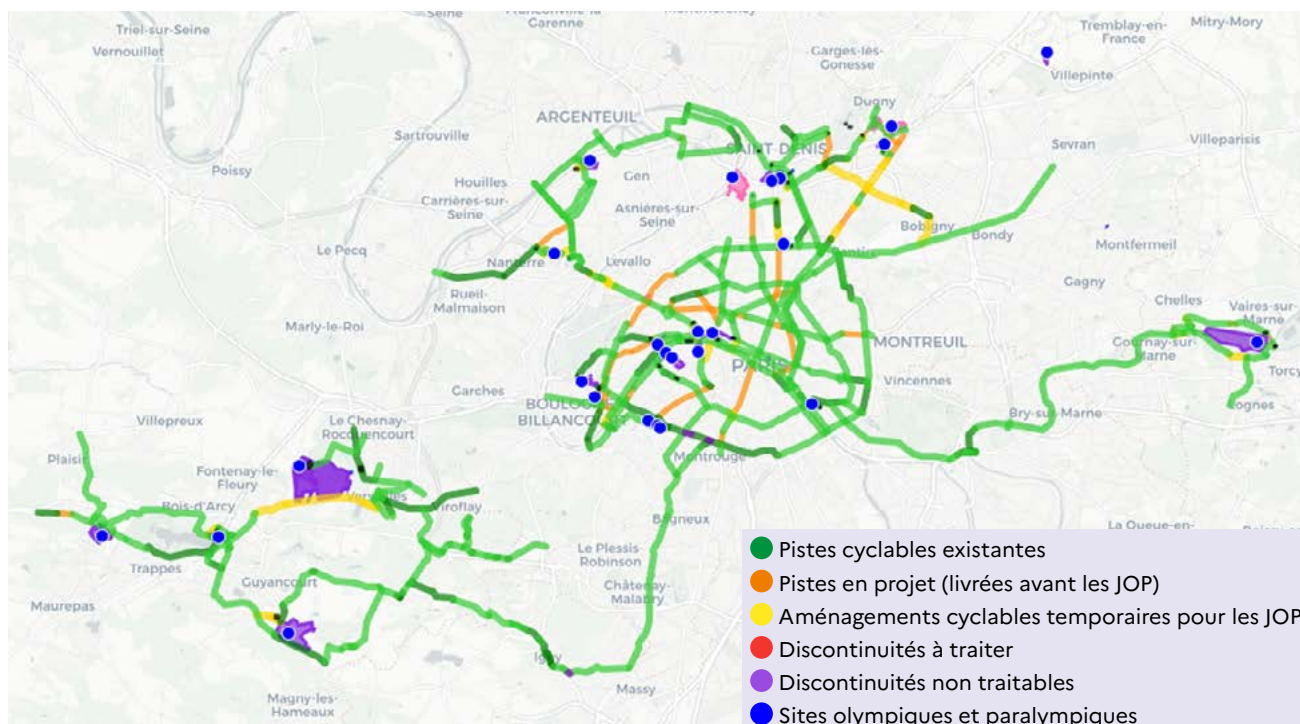
L'année 2023 a été marquée par l'organisation d'une première journée de test le 17 juillet, qui a conduit au contrôle des qualifications des membres d'équipage des 39 bateaux à passagers et des 18 bateaux accompagnateurs mobilisés pour cette répétition à taille réduite. Ces actions de contrôle se poursuivent avec un effort important d'anticipation, 70% des bateaux à passagers qui transporteront les athlètes ont d'ores et déjà été contrôlés. Un test d'avarie a également été réalisé.

CHIFFRES CLÉS



Le réseau cyclable olympique (RCO)

Carte du réseau cyclable olympique (RCO) au 31 janvier 2024



Accentuer la prévention du risque technologique en s'assurant de la bonne prise en compte de la prévention des risques au sein des installations ICPE existantes et mises en place pour les Jeux

La tenue des JOP en Île-de-France implique pour l'Inspection des Installations Classées :

- l'instruction des dossiers d'installations pérennes ou temporaires mises en place pour les JOP, cela peut concerner par exemple des ateliers de charge de véhicules électriques ou des groupes électrogènes de secours ;
- une vigilance particulière sur les installations classées franciliennes existantes.

Dans ce cadre, la DRIEAT a mis en place une stratégie d'accompagnement des organisateurs

des Jeux pour assurer la bonne prise en compte des aspects environnementaux au sein de ces installations.

La DRIEAT a également défini sa stratégie de contrôle des installations existantes à mener jusqu'à la tenue des Jeux, au regard des enjeux propres à chaque territoire. Ces enjeux pourront concerner les risques liés à la légionellose, les risques de pollution de cours d'eau et les risques accidentels à proximité des sites olympiques.

Les tests de l'été 2023 : la grande répétition pré-JOP !

Un avant-goût de Jeux au stade nautique de Vaires-sur-Marnes

Du 5 au 8 octobre 2023, le Stade Nautique Olympique d'Île-de-France, à Vaires-sur-Marne, a accueilli la Coupe du Monde de Slalom de canoë kayak.

Un avant-goût des JOP, puisque le site accueillera les compétitions de ce même sport en 2024. Le cadre sera le même, la ferveur des spectateurs plus forte encore, les lancements des embarcations dans une sorte de « toboggan » tout autant disputés eux aussi...

Le Stade Nautique Olympique d'Île-de-France est un **lieu unique en Europe**. Il fait partie des trois sites au monde avec Pékin et Sydney permettant l'organisation des trois épreuves olympiques et paralympiques de Canoë Kayak.

En 2024, ce site accueillera 40 nations représentant 5 continents et plus de 250 compétiteurs !

> Les tests ont eu lieu du 4 au 6 août pour des épreuves de natation marathon puis du 16 au 20 pour le triathlon et para triathlon. Les épreuves des 5 et 6 août ont été annulées à la suite d'intempéries inhabituelles pour la saison (records de pluies sur la quinzaine depuis 1965). Cet épisode a rappelé **le lien très fort entre conditions météorologiques et qualité de l'eau de la Seine**. Pour répondre à ce type d'aléa, plusieurs grands ouvrages permettant de réguler l'apport d'eaux pluviales dans la Seine et la Marne, sont livrés à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne et sont mis en fonction au printemps 2024, notamment le bassin d'orage d'Austerlitz.

> Suite à la détection d'une dégradation de la qualité de l'eau lors de la seconde séquence de test event, les services de l'État et de la Ville de Paris se sont mobilisés. Une enquête des services de la Ville a permis d'établir l'origine de l'incident : dysfonctionnement d'une vanne de l'usine de relèvement des eaux de Tolbiac-Massena, en amont du Pont de Tolbiac. Cette vanne, endommagée lors des orages, était placée en position fermée. Elle a ensuite été déformée par le dispositif automatique de pompage pour évacuer les eaux, la rendant ainsi fuyarde.

Cet incident a conduit à un rejet mélangé d'eaux pluviales et d'eaux usées dans la Seine. Dès l'identification de l'origine du rejet, la vanne a été colmatée, permettant ainsi de rétablir la qualité de l'eau.

- Renforcer la surveillance des réseaux d'assainissement à Paris et en amont du territoire parisien pour réduire les risques de pollution « ponctuelle » (déversoirs d'orage, exutoires des usines du SIAAP, installations de pompage de secours...) ;
- Mettre sous surveillance accrue toutes les autres sources potentielles de pollution en mobilisant l'ensemble des acteurs présents sur le fleuve et à proximité immédiate (raccordements des bateaux, systèmes d'évacuation des établissements recevant du public le long de la Seine à Paris et installations sanitaires en bord à quai) ;
- Mettre en place un dispositif d'identification de tout rejet de pollution dans la Seine et d'intervention pour son traitement (équipes dédiées à la surveillance des eaux de la Seine permettant de détecter et localiser d'éventuelles sources de pollution ponctuelles pour une intervention immédiate, disponibilité des pièces de rechange...).

Le Plan Baignade, copiloté par l'État et la Ville de Paris depuis 2016, dont la DRIEAT assure le suivi, vise à améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne en limitant les apports d'eaux usées. L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, avec des épreuves de nage en eau libre sur la Seine, constitue une opportunité sans précédent pour accélérer les travaux nécessaires à un meilleur assainissement.

L'État contribue, par le biais de l'agence de l'eau Seine-Normandie, au financement de plus de la moitié du budget dédié au Plan Baignade, soit 700 millions d'euros sur un total estimé de 1,1 à 1,4 milliard. A l'échéance des Jeux, la pollution bactériologique aura diminué de 75 % grâce à ce Plan Baignade.

> Les deux unités de désinfection des stations d'épuration du SIAAP, sur lesquelles repose une grande part de l'amélioration de la qualité de l'eau, sont opérationnelles depuis l'été 2023.

> En cas de pluie, **cinq ouvrages majeurs** sont en cours de construction pour améliorer le traitement des eaux usées et pour éviter les rejets directs dans les rivières en cas d'orage. Les livraisons sont prévues au 1^{er} et 2^e trimestre 2024.

> Mauvais branchements chez les particuliers, des aides massives ont été déployées en 2023 afin de faire face à l'enjeu majeur de lutte contre déversement des eaux usées dans le tuyau des eaux pluviales et vice-versa.



— Espèces protégées : contrôle de la dérogation octroyée sur la Colline d'Elancourt

En 2023, le chantier de l'aménagement par la Solidéo de la Colline d'Elancourt pour les JOP 2024 (épreuves de VTT) a fait l'objet d'un contrôle de la dérogation espèces protégées octroyée afin de

vérifier la bonne transplantation d'une station de Jacinthes des bois, initialement sur le tracé prévu pour la piste Olympique.

— Lancement de l'élaboration d'une organisation des examens du permis de conduire résiliente dans la perspective des JOP 2024

De fortes contraintes de circulation sont attendues durant la période des JOP. Celles-ci vont impacter le déroulement des examens du permis de conduire en Île-de-France. L'objectif de la DRIEAT est de

mettre en place une organisation résiliente pour que les franciliens souhaitant passer leur permis pendant les Jeux puissent le faire.

— Le réseau de voies réservées olympiques et paralympiques

Dans le cadre des JOP 2024, des voies réservées dites « olympiques et paralympiques » (VROP) sont aménagées par la direction des routes de la DRIEAT (DiRIF) sur des axes existants et dédiés aux véhicules accrédités par le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), aux transports en commun, aux taxis, ainsi qu'aux services de secours et de sécurité.

La mise en place de ces VROP répond à un engagement pris par l'Etat au cours de la phase de candidature aux JOP, pour permettre de fiabiliser les temps de trajet des véhicules accrédités jusqu'aux sites de compétition.

Le principe a été acté par voie législative dès 2018.

Un long travail collaboratif a été ensuite mené depuis 2019 avec les services de l'Etat, Paris 2024 et les collectivités territoriales concernées, au premier rang desquelles la Ville de Paris.

Le réseau de VROP géré par la DiRIF représentera un linéaire de près de 100 km sur l'A1, l'A12, l'A13,

l'A4 et la RN13. Une partie de ces voies réservées sera pérennisée à terme après les JOP en 2025, afin d'améliorer les temps de parcours des transports en commun et de favoriser le covoiturage. Cette démarche « héritage » a fait l'objet d'une consultation du public (PPVE) qui s'est tenue entre le 16 janvier et le 15 février 2023, dont le bilan a été publié en juillet 2023.



Voies réservées olympiques et paralympiques
| Crédit photo : DiRIF

— L'écran acoustique du Village des athlètes (A86)

Un écran acoustique est déployé sur près de 700 mètres en rive sud de l'autoroute A86 intérieure pour protéger le Village olympique des athlètes situé à Saint-Denis des nuisances sonores générées par le trafic routier.

Haut de 4,50 mètres, il débute au niveau de l'insertion de la RD7 à Villeneuve-la-Garenne et se poursuit sur le viaduc au-dessus de la Seine et L'Île-Saint-Denis, pour s'achever à Saint-Denis au niveau de la bretelle de sortie 8a en direction de Saint-Denis/Saint-Ouen. Il est constitué de panneaux acoustiques absorbants permettant de réduire les nuisances sonores pour les bâtiments au sud de l'A86 intérieure et d'éviter la réverbération vers le nord.

Dans une optique d'intégration paysagère dans la vallée de la Seine, la face sud, visible depuis les espaces au sud de l'A86 intérieure, est recouverte de tôles en aluminium recyclé et conçue comme un ruban permettant des jeux de lumières entre le ciel et la Seine.

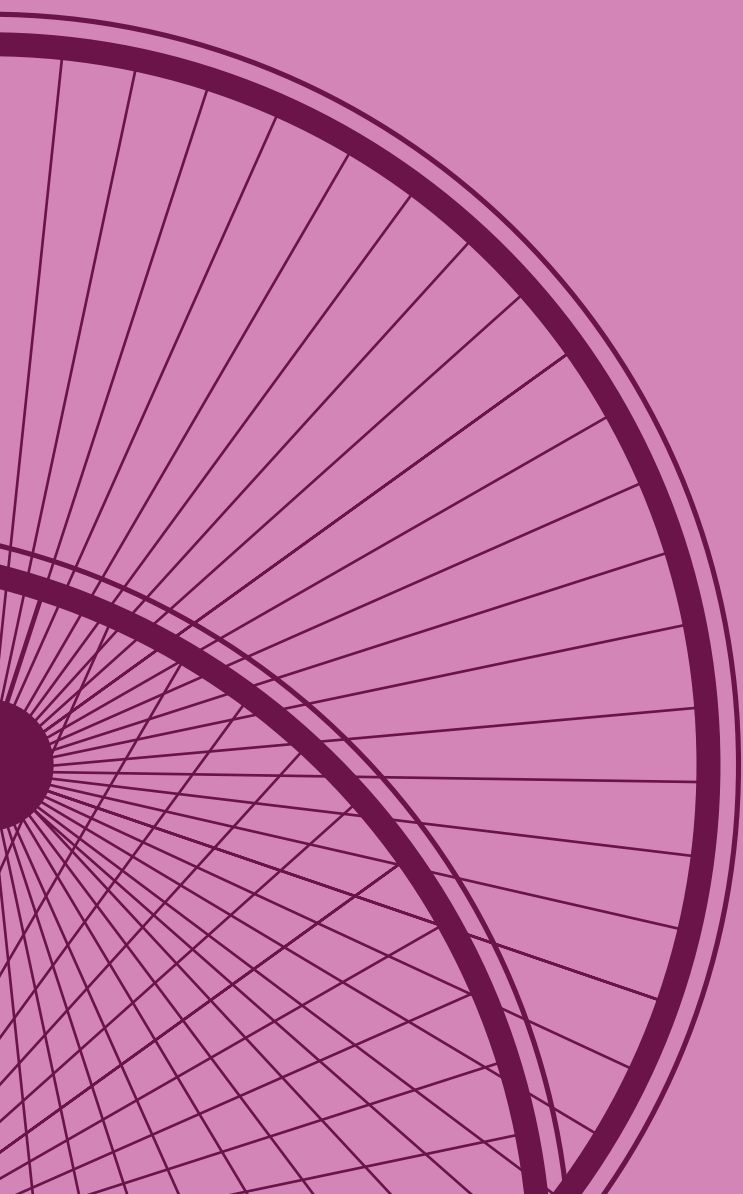
Les travaux ont démarré en janvier 2023 et se poursuivront jusqu'au 1^{er} trimestre 2024. Le projet représente un coût de 11 millions d'euros, financé à 100% par la SOLIDEO.

Améliorer les mobilités des Franciliens

La DRIEAT assure la mise en œuvre de la politique de mobilité de l'État, et notamment le pilotage du volet mobilité du Contrat Plan État-Région (CPER) pour le compte du préfet de région.

Elle accompagne ainsi la mise en œuvre du Grand Paris des transports, projet majeur de modernisation et d'extension des transports en Île-de-France, à réaliser d'ici 2030.

La DRIEAT pilote la stratégie régionale de l'État en matière de fret et de logistique et contribue au développement des mobilités durables et actives au travers notamment du déploiement et du financement du réseau cyclable francilien.



— Protocole d'accord du Volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan État Région Île-de-France 2021-2027

Le protocole d'accord relatif au volet mobilités du CPER a été signé par le préfet de région et la présidente du conseil régional, en présence du ministre en charge des transports, le 20 décembre 2023.

Cet accord, trouvé en concertation avec les conseils départementaux et la Ville de Paris, propose une priorité marquée pour les transports du quotidien, avec une attention portée à l'amélioration des réseaux existants, le report modal et l'amélioration des connexions entre les réseaux.

Le protocole est bâti sur un principe de mobilisation financière conjointe à l'État et la Région Île-de-France.

Il mobilise ainsi 8,4 Md€ courants d'engagements pour la période 2023-2027, dont 7,4 Md€ pour les transports en commun et 378 M€ pour le ferroviaire, soit 93 % des crédits). 622 M€ seront investis sur les projets routiers prioritaires, afin de favoriser l'intermodalité et de rendre plus durable l'usage de la route pour les Franciliens. 100 M€ seront notamment engagés pour créer des voies réservées aux bus et au covoiturage. Il reste à finaliser dans le cadre des instances régionales et du processus d'évaluation stratégique environnementale, pour aboutir à la signature de l'avenant au CPER. Ce nouveau protocole de financement se répartit entre les différentes parties prenantes comme suit :

- 3,7 Md€ pour la Région Île-de-France ;
- 3 Md€ pour l'État et la Société du Grand Paris ;
- 1,7 Md€ attendu pour les autres financeurs (collectivités locales, maîtres d'ouvrages, opérateurs RATP, SNCF, SGP).

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Mobilités
> Documents cadre des transports en Île-de-France
> CPER 2021-2027: 8,4 Md d'euros au service des transports pour les Franciliens

Transports urbains et le Nouveau Grand Paris des transports

— 566 M€ engagés par l'État en 2023 sur le volet mobilités du CPER et les appels à projets, et 655 M€ de crédits de paiements mobilisés

Le Contrat de Plan État/Région Île-de-France (CPER) 2015-2022 a permis de consacrer 10 Md€ courants aux transports collectifs. L'engagement de la totalité des montants prévus traduit une grande dynamique collective dans le domaine des mobilités dans la région capitale. L'année 2023 a été marquée comme une période de transition et de négociation du nouveau protocole de financement du volet mobilité du CPER pour 2023-2027, sans que cela ne ralentisse le niveau d'engagement des projets.

Ce niveau d'engagement exceptionnel de l'État pour les transports du quotidien se traduit sur l'année 2023, par un financement d'un certain nombre de grands projets :

- la poursuite du financement du prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier, de la réalisation du T12 Express, du T13 Express, du T10 et du T1 Est ;



Inauguration du tramway T10 le 24 juin 2023
| Crédit photo : Cyril Badet

- la poursuite des investissements en faveur des schémas directeurs RER/Transilien dont une grande partie sert à améliorer les infrastructures et à les adapter pour le nouveau matériel roulant, et en particulier le financement de NExTEO sur le plan de relance, ont permis le lancement de l'appel d'offres en décembre 2020 ;
- des aménagements en faveur des bus avec la poursuite du financement des Tzen2, Tzen3, Tzen4, Tzen5 ;
- le financement des travaux du bipôle Gare de l'Est – Gare du Nord et du pôle de Saint-Denis.
- la mise en service du tram T10 entre Anthony et Clamart (92) et du Tram-Train T12 entre Massy et Evry (91) en décembre.

L'apport spécifique du plan de relance aura permis en 2021 de financer également le prolongement de la ligne 11, le prolongement du T3 vers l'Ouest jusqu'à Porte Dauphine, le Câble A, qui sera le premier téléphérique d'Île-de-France entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges, la relance des études du T11 Express, les surcoûts du prolongement du métro 12, et NExTEO sur les RER B et D qui augmentera la performance et la robustesse des trains.

FOCUS

Projet Eole (RER E) : mise en service prévue courant 2024

- > La journée du patrimoine le samedi 16 septembre où les 2 nouvelles gares ont ouvert leur porte au public, la défense et porte maillot.
- > Le réaménagement et la rénovation de la gare d'Aubergenville-Elisabethville (92), inauguré le 6 décembre.
- > L'inauguration du bâtiment voyageurs nord de Mantes-la-Jolie (78) le 4 avril et pose de la Première pierre du futur atelier de maintenance des rames du RER E à Mantes-la-Jolie le 15 juin.

Projet du Câble C1 entre Créteil et Limeil-Brévannes (94)

- > La présentation du prototype de la future cabine du projet a eu lieu en juin.
- > L'opération de levée du 1^{er} Pylône à Valenton et le dévoilement des noms des stations dévoilés débuté le 17 octobre.

CHIFFRES CLÉS

2 nouveaux projets mis en service : le T10 qui relie Antony à Clamart (92) ; le T12 entre Massy et Evry-Courcouronnes (91).



Ligne T12 express du tramway
| Crédit photo : Amélie-May Lupinski - DRIEAT

Nouveau système d'exploitation des RER B & D - NExTEO

Les lignes B et D, qui représentent 30% du trafic Transilien et RER cumulé, vont bénéficier d'un nouveau système d'exploitation et de régulation. L'État, la Région d'Île-de-France, la SNCF, la RATP et Île-de-France Mobilité ont signé un protocole cadre pour le financement de ce grand défi technique, qui définit les engagements réciproques de chacun pour sa mise en œuvre et fixe ainsi le coût objectif sur lequel chacun des maîtres d'ouvrage s'engage dans le limite de l'opération les concernant.

NExTEO s'inscrit dans un ensemble d'opérations de modernisation (nouveaux matériels roulants, modernisation de l'infrastructure, nouveau centre de commandement unique), et permettra à terme aux usagers des RER B et RER D de bénéficier de ce nouveau système moderne et performant, grâce à une amélioration significative du fonctionnement, de la robustesse et donc de la ponctualité de ces lignes (gain de ponctualité attendu d'environ 3 à 4 points), à la fois dans le tunnel commun (Châtelet – Gare du Nord) mais également sur les branches des lignes.

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Mobilités
> Les transports en commun : projets d'infrastructures > RER (Réseau Express Régional)
> Nouveau système d'exploitation des RER B & D



Croisement de voies autoroutières (A6) et ferrées (RER B) à Gentilly
| Crédit photo : Arnaud Bouissou - Terra

Accompagner les enjeux des transports avec des outils d'aide à la décision

RER B : coordination de l'interruption temporaire de circulation d'août 2023

Les travaux ferroviaires organisés les 12, 13 et 14 août 2023 ont conduit à devoir interrompre de manière programmée l'ensemble des circulations des RER B, ainsi que les TER Paris-Laon et la ligne K, sur la totalité de la période, et plus particulièrement le lundi 14 août 2023, jour ouvré, sur la section Gare du Nord/Aulnay/Mitry-Mory.

Les travaux motivant cette Interruption Temporaire de Circulation (ITC) ont consisté en la reprise des installations de signalisation dans le secteur de La Plaine et ont permis de tester des configurations d'itinéraires nombreuses sur l'ensemble du secteur (4 voies), au bénéfice du projet CDG Express et de la robustesse du RER B (terminus provisoire). SNCF Réseau a profité de cette ITC pour entreprendre d'autres travaux de signalisation au nord de la ligne en lien avec CDG Express (par exemple à Villeparisis).

En l'absence de RER B, il a été nécessaire de déployer une offre de substitution de transport sans précédent (600 bus supplémentaires, 1000 conducteurs), en l'organisant et en la gérant de manière opérationnelle et en sécurité. Près de 100 000 voyageurs ont ainsi pu être acheminés, avec la présence d'effectifs renforcés des opérateurs pour orienter les personnes et avec le soutien des forces de l'ordre

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Mobilités
> Les transports en commun : projets d'infrastructures > RER (Réseau Express Régional)
> Bilan suite à l'interruption temporaire de circulation sur l'axe Nord du RER B

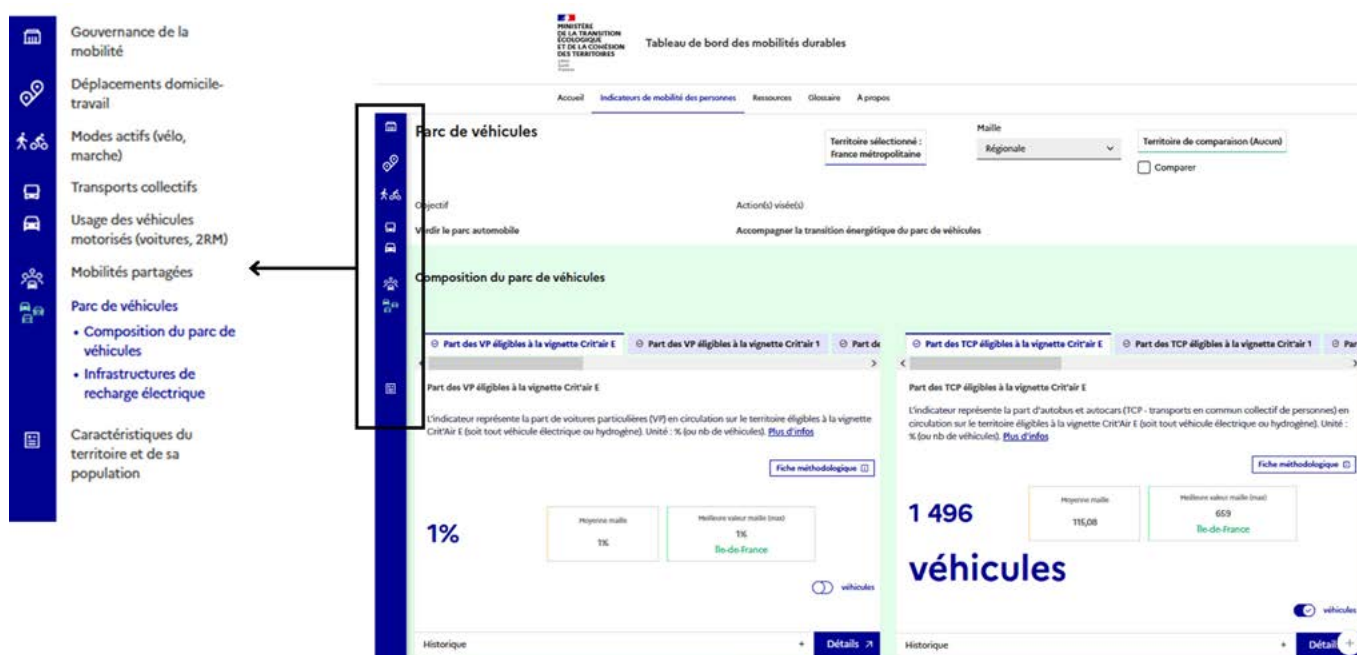
pour réguler les circulations routières aux abords des gares. Des actions de communication ciblées ont été menées en amont vers les élus, les entreprises, les associations d'usagers, afin de réduire de moitié la demande de déplacement par rapport à une fréquentation ordinaire sur la période.

Cette anticipation et cette mobilisation partenariale (services de l'État dont la DRIEAT, SNCF, RATP, organisations professionnelles...) ont permis de gérer avec succès une situation exceptionnelle afin de combiner des travaux d'ampleur et le maintien d'un niveau de service sur un réseau ferroviaire structurant.

🔍 Modes actifs, composition du parc de véhicules... un prototype du tableau de bord national des mobilités durables est créé

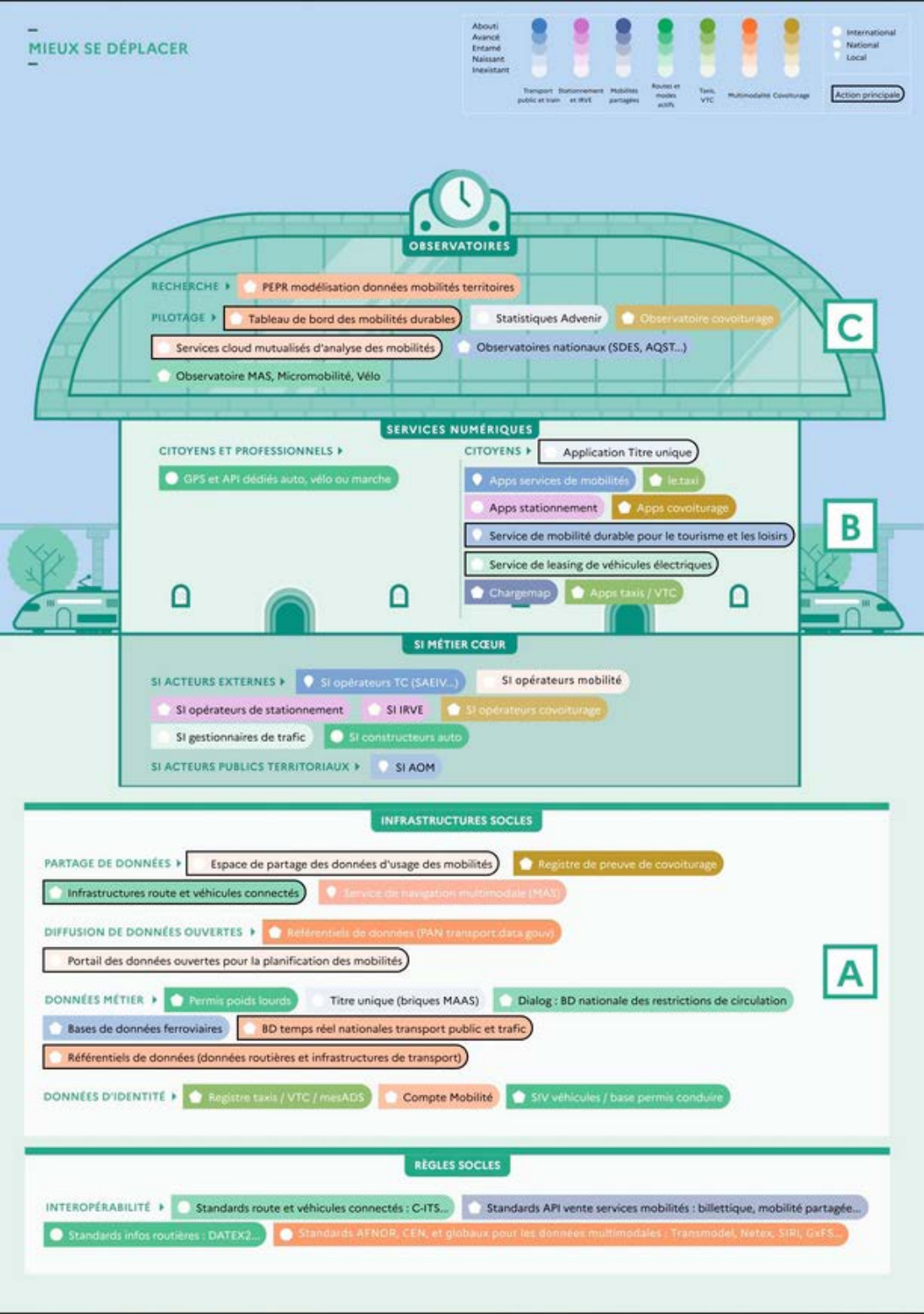
La DRIEAT porte avec le soutien de la DGITM du ministère, un projet de développement d'un tableau de bord des mobilités durables. Cet outil novateur au service des territoires, basé sur une méthode de pilotage par la donnée, facilitera la prise de décision en matière de politiques publiques pour la mobilité durable en fournissant un accès simple et rapide à des indicateurs territorialisés de mobilité classés selon les différents leviers d'actions mobilisables (report modal, mobilités partagées, verdissement du parc automobile, modération de la demande). Une phase d'expérimentation a conduit à la réalisation d'un prototype sous forme d'application web R Shiny intégrant une quinzaine d'indicateurs. Une phase de test de l'outil auprès d'un panel d'utilisateurs (DREAL, DDT, collectivités, AOM) est prévue en 2024 avant un déploiement à grande échelle.

Prototype du tableau de bord des mobilités



Ce projet est inscrit dans la feuille de route Numérique et Données pour la Planification écologique de France Nation Verte – Thématique « Mieux se déplacer » – qui a été publiée fin 2023 et soumise à concertation jusqu'à fin mai 2024 : <https://numeriquefrancenationverte.anct.gouv.fr/>

Cartographie sous forme de gare des actions associées à la thématique « Mieux se déplacer »



Développer les mobilités durables et actives

— 6^e appel à projets (AAP) « Fonds mobilités actives – aménagements cyclables », 1^{er} appel à programmes « Territoires cyclables » (AAT)

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Mobilités
> Mobilité urbaine
> Appel à projets
« Fonds mobilités actives »

Le fonds national « mobilités actives » vise à soutenir, accélérer et amplifier les projets de créations d'itinéraires cyclables. Fort du succès des sessions précédentes, qui ont permis de confirmer la dynamique favorable en faveur du développement de l'usage du vélo, la sixième édition a été lancée le 27 janvier 2023. À l'issue du comité régional d'évaluation réuni le 6 juillet 2023, 32 projets franciliens ont été retenus, pour un montant de plus de 11 M€. Ce sont ainsi 141 projets qui bénéficient depuis 2019 de 85 M€ de subvention de l'État.

Dans la continuité, le 7^e AAP vélo a été lancé le 23 novembre 2023 par le Ministre des transports. Les dossiers de candidature peuvent être déposés jusqu'au 8 mars 2024 sur la plateforme « Démarches-simplifiées ».

Le gouvernement a par ailleurs lancé le 31 mai 2023 le premier appel à programmes « Territoires cyclables » (AAT1), un nouveau dispositif dédié aux secteurs peu ou moyennement denses. Le comité régional de sélection s'est tenu le 16 novembre 2023 et la liste des lauréats franciliens a été rendue publique par communiqué de presse du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le 20 décembre 2023. Il s'agit de la communauté de communes du Val d'Essonne (91) et celle de la Haute Vallée de Chevreuse (78) pour un montant cumulé de 12,7 M€.

Ces actions de l'État ont été notamment permises par ses services (DRIEAT et Directions Départementales des Territoires), qui ont procédé à l'examen technique des dossiers déposés et assureront le suivi opérationnel des projets et programmes lauréats du fonds.

CHIFFRES CLÉS

35 projets lauréats des divers dispositifs « vélo » en 2023 représentant 25 M€ à engager en 2024.

3 431 places de stationnement vélo sécurisées supplémentaires aux abords des gares franciliennes.

— Inauguration de la passerelle piétons-cycles du pont de Nogent



Pont de Nogent
| Crédit photo : Antoine Duhamel Karioty

La passerelle piétons-cycles du pont de Nogent a été inaugurée le 21 janvier 2023. La construction de cette passerelle s'inscrivait dans le cadre du projet de réaménagement du pont de Nogent, engagé en 2017.

Au-delà d'assurer la sécurité du franchissement des nouvelles voies au Nord du parc de Tremblay, cette large passerelle de 250 mètres de long permet désormais une circulation adaptée à tous les usagers : piétons, cycles, poussettes et usagers en fauteuil roulant.

Un soin particulier a été porté à l'esthétique de l'ensemble. Le béton a pris l'aspect des lames de bois et des plantes et arbustes ont été installés sur le parcours. Cet ouvrage contribue à l'amélioration du cadre de vie des riverains et favorise les circulations douces en assurant une continuité complète de l'itinéraire piétons/cycles entre les villes de Champigny-sur-Marne et Nogent-sur-Marne.

La végétalisation du secteur se poursuit en 2024 avec le lancement des travaux du jardin des rives qui marquera l'aboutissement de ce projet.

—○ Accompagnement de la transition écologique des bateaux vers des propulsions tout-électrique et hydrogène

L'année 2023 a été marquée par une accélération du verdissement des bateaux d'excursion journalière du bief parisien. Cette dynamique de fond a été renforcée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi que par un objectif fort porté par l'Etat en faveur du verdissement et une enveloppe ministérielle dédiée de 5M€. Dans le cadre des JOP, une dizaine de bateaux à passagers sont suivis actuellement par l'Unité en charge de la sécurité des bateaux dans leurs projets d'électrification, ainsi que 4 bateaux pour leur projet de fonctionnement à l'hydrogène. En parallèle, un premier bateau de transport de marchandises (le Zulu 6) a obtenu, après instruction, une dérogation pour l'utilisation d'une propulsion hydrogène, la mise en service de ce bateau est prévue pour 2024.

Fret et logistique

—○ Note d'enjeux de l'état contributive à l'élaboration du Plan de mobilité IDF

Parallèlement à l'élaboration du volet mobilités du SDRIF (Porter à connaissance et de la note d'enjeux de l'Etat), la DRIEAT est associée à la procédure de révision du plan régional de mobilité francilien par Île-de-France Mobilités (IDFM), dénommé « **MobIDF** ».

Le Plan des mobilités en Île-de-France (MobIdf) est le nouveau nom du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) introduit par la LOM. Cette révision devra fixer pour l'ensemble des modes de déplacements à horizon 2030, les objectifs et le cadre de la politique de déplacements des personnes et des biens sur le territoire régional.

La DRIEAT a coordonné la rédaction de la note d'enjeux de l'Etat qui a été adressée par le Préfet de région à la Présidente du conseil régional, le 11 janvier 2023. Celle-ci apporte le constat que les paradigmes de la mobilité sont en train de changer et que l'une des conditions de l'efficacité du système, qui reposait précédemment sur sa hiérarchisation et sa complémentarité, repose également aujourd'hui sur ses interconnexions et sa multimodalité. Elle observe que les investissements sans précédent consentis ces dernières années pour la modernisation et l'extension du réseau créent une opportunité favorable à l'établissement d'un système moins émissif, financièrement soutenable et socialement acceptable, à condition d'intégrer au plan une réflexion prospective approfondie sur la base d'hypothèses renouvelées.

Enfin, la note rappelle que la loi d'orientation des mobilités rend désormais obligatoire l'élaboration de plans locaux de mobilité par les EPCI d'Île-de-France (hors communautés de communes), lesquels doivent préciser le contenu du plan régional, en l'adaptant à leurs spécificités territoriales.

FOCUS



La logistique urbaine en Île-de-France : aperçu des principaux enjeux

La DRIEAT a publié une étude qui vise à apporter une vision synthétique de la logistique urbaine en Île-de-France et à rassembler les principaux travaux sur le sujet au cours de la période 2015-2023. Cette publication apporte également des premières recommandations qui peuvent être établies au regard des connaissances actuelles. La logistique urbaine est une notion qui mêle des questions de transport, de foncier, de mutualisation et concernent une multitude d'acteurs. Les enjeux comme les impacts environnementaux, le dynamisme économique ainsi que l'adaptation du secteur à la croissance du e-commerce sont d'autant plus importants que la région Île-de-France est dense en termes de population et d'infrastructure.



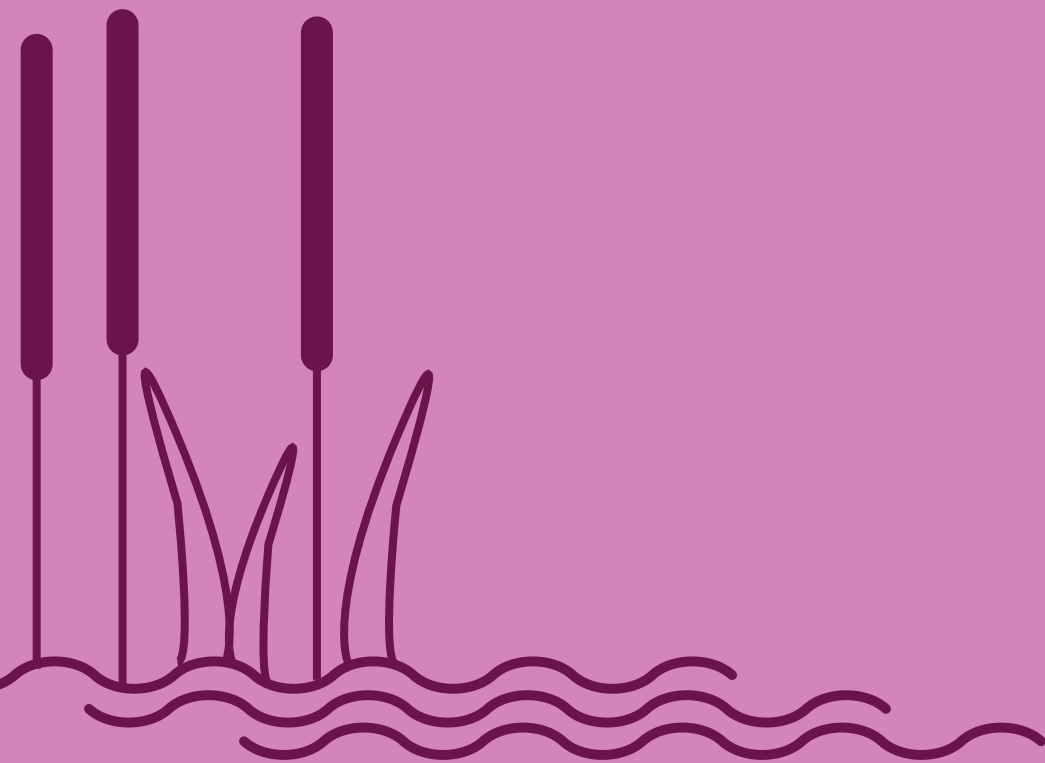
«LA LOGISTIQUE URBAINE EN ÎLE-DE-FRANCE: APERÇU DES PRINCIPAUX ENJEUX»



Protéger et préserver les ressources, les espaces et les espèces

La DRIEAT est chargée de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité, des sites classés et inscrits, des paysages et du cadre de vie. Elle délivre les permis de commercialisation des espèces menacées et les dérogations à l'interdiction de destruction des espèces protégées.

Dans le domaine de l'eau, elle est chargée de la mise en œuvre de la réglementation territoriale dans le domaine de l'eau et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de l'appui et l'expertise auprès des services, notamment en hydrobiologie et milieux aquatiques. Elle exerce la police de l'eau pour Paris et la petite couronne.



Améliorer la qualité des milieux aquatiques et des eaux souterraines

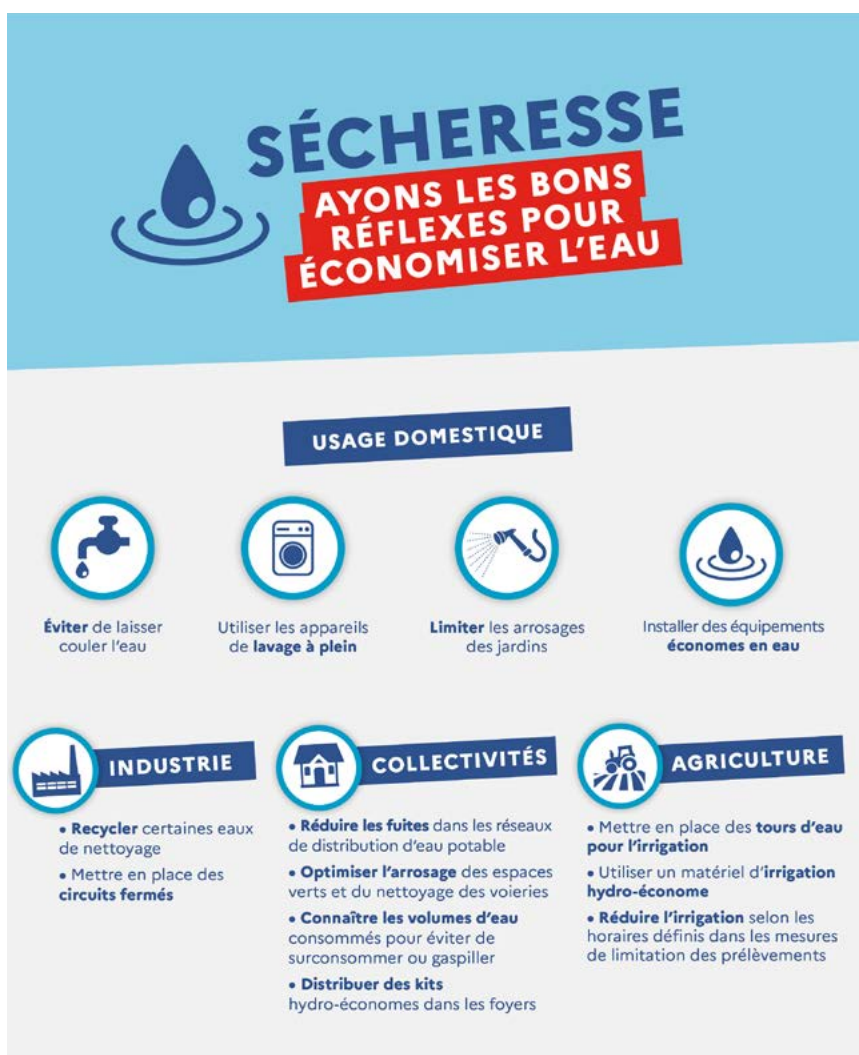
— Plan Eau, pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource

Lancé en mars 2023 par le Président de la République, le Plan Eau est un ensemble d'actions concrètes pour préserver la ressource en eau, et apporter une réponse plus efficace face aux crises de sécheresse. En Île-de-France, il se décline en 3 enjeux :

- organiser la sobriété ;
- optimiser la disponibilité de la ressource ;
- préserver la qualité de l'eau.

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Eau et milieux aquatiques
> Connaître les milieux aquatiques et leurs enjeux
> Climat et sécheresse
> Sécheresse



—○ Un projet pédagogique pour mieux comprendre les enjeux de la ressource en eau

La DRIEAT poursuit son partenariat avec l'éducation nationale pour sensibiliser les enseignants et leurs élèves au développement durable. «L'eau pour tous, tous pour l'eau !» est le sixième projet inter-académique. Pour cette édition axée sur la question de la ressource en eau sur le bassin versant de la Seine, ont été associés le Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'eau et l'environnement du bassin de la Seine (PIREN-Seine), l'Agence Régionale de Biodiversité, le Conseil Régional d'Île-de-France et le réseau Canopé.

Pour la promo 2023/2024, les professeurs sont formés aux enjeux hydrologiques du bassin, aux enjeux du réchauffement climatique et aux différents usages et disponibilités de la ressource en eau sur le territoire francilien. Le programme établi sur une année scolaire se poursuivra et abordera les sujets de biodiversité et de santé liés à la ressource en eau.

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Développement durable
> Education à l'environnement et au développement durable
> Partenariat avec l'Education nationale
> L'eau

23 équipes pluridisciplinaires d'établissement des académies de Paris, Versailles et Créteil, sont accompagnées.



FR
RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FR
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Région
Île de France
LYCÉES
ÉCO-RESPONSABLES

L'INSTITUT
PARIS
RÉGION
ARB
AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ

PIREN
Seine
Programme Interdisciplinaire de
Recherche sur l'eau et
l'environnement du bassin de la
Seine

Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et la biodiversité, les sites classés et inscrits, les paysages et le cadre de vie

Fonds Vert : pour une meilleure adaptation du territoire au changement climatique

Le déploiement du Fonds Vert sur le territoire francilien, animé par la DRIEAT, permet :

> **de co-instruire** avec l'agence de l'eau les dossiers déposés pour la mesure « stratégie nationale biodiversité » : 57 dossiers déposés sous Démarches simplifiées ont été instruits.

Les projets financés portent sur les thématiques :

- Stratégie aires protégées : 12 projets dont 4 projets d'acquisition foncière ; 3 projets en faveur de nouvelles aires de protection forte ; 5 projets autres dont amélioration qualitative des aires protégées ;
- Restauration écologique : 10 projets ;
- Espèces exotiques envahissantes : 2 projets ;
- Plans nationaux d'actions : 3 projets.

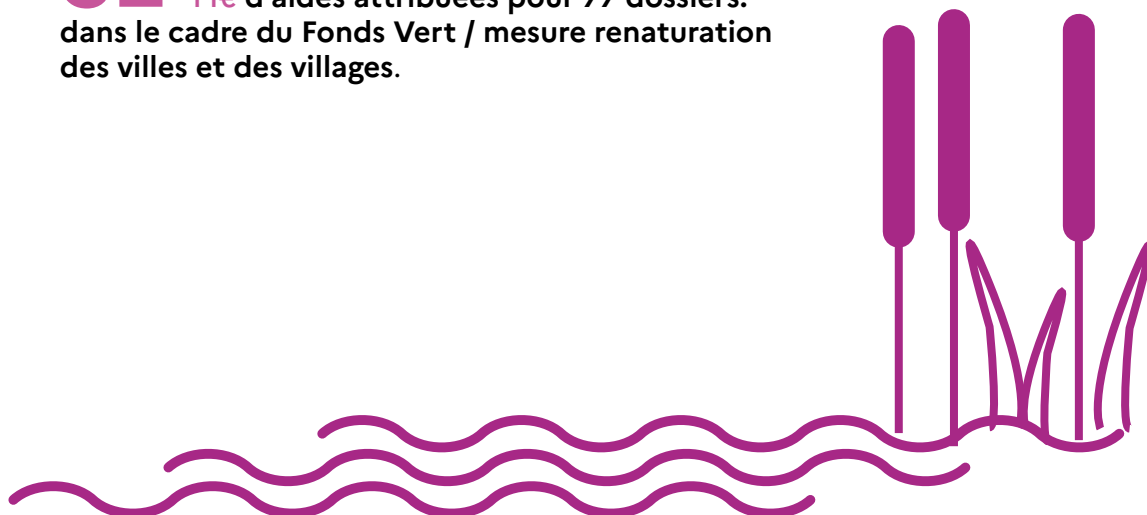
> **d'apporter un appui** à l'agence de l'eau pour l'instruction des dossiers déposés pour la mesure « renaturation des villes et des villages » : 260 dossiers déposés.

> **d'apporter un appui technique** pour les aspects « trame noire » de la mesure « éclairage public ».

CHIFFRES CLÉS

5,2 M€ d'aides attribuées pour 27 dossiers dans le cadre du Fonds Vert / mesure biodiversité.

52 M€ d'aides attribuées pour 77 dossiers. dans le cadre du Fonds Vert / mesure renaturation des villes et des villages.



— Le plan d'action régional de la stratégie pour les aires protégées

L'Île-de-France, région la plus urbanisée de France, reste majoritairement occupée par des espaces agricoles, forestiers et naturels dont des zones humides. Près d'un tiers des espèces présentes en France métropolitaine, dont certaines sont rares ou menacées, y sont représentées. Cependant, la diversité biologique des espaces naturels régresse : marais, tourbières, prairies, landes etc, disparaissent. Or, la biodiversité nous rend de nombreux « services » et constitue notre assurance-vie pour nous adapter au changement climatique : les espaces protégés sont un des outils pour préserver les « hot spots » de biodiversité et conserver notre capacité de résilience



RNN de la Bassée
| Crédit photo : DRIEAT

Dans le cadre de la déclinaison régionale de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2030 et de son premier plan d'actions national, l'État et la Région ont élaboré un premier plan d'action territorial pour l'Île-de-France, qui sera publié au 1^{er} semestre 2024. Fruit d'un gros travail d'analyse et de diagnostic territorial et d'une importante concertation avec les acteurs du territoire (collectivités, associations de protection de la nature, naturalistes), ce document opérationnel définira, à l'échelle de l'Île-de-France, des actions permettant de renforcer la protection des espèces, des habitats et du patrimoine géologique à forte valeur patrimoniale au sein de leur environnement local, et notamment :

- la création de nouvelles aires de protection ou le renforcement de protections existantes (près de 200 sites ont été identifiés) ;
- une trentaine des sites identifiés pourront être mis en œuvre rapidement et alimenter l'indicateur « politiques prioritaires du gouvernement » ;
- mais également via l'amélioration de l'efficacité globale du réseau d'aires protégées existant et à venir grâce à une meilleure gestion et à une intégration plus solide aux territoires dans lesquels il s'insère.



RNN des étangs et rigoles d'Yveline
| Crédit photo : DRIEAT

CHIFFRES CLÉS

139 dossiers espèces protégées reçus pour des projets d'aménagement (+40% en 2023).

71 000 permis CITES délivrés en 2023 (+20%).

Renouvellement du CSRPN et de la CRPG

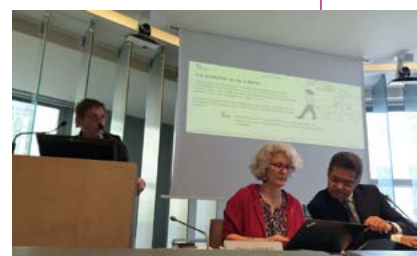
Les mandats du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN¹) et de la Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG²) d'Île-de-France ont été renouvelés pour une durée de 5 ans par arrêté du préfet de la région Île-de-France n° 2023 DRIEAT-IF/067, en date du 11 avril 2023.

Grâce à la proximité du Muséum national d'histoire naturelle et des grandes universités parisiennes, le CSRPN d'Île-de-France a la chance de disposer d'une compétence scientifique d'un niveau exceptionnel. Sur ses 28 membres, 14 sont issus du Muséum national d'histoire naturelle, des grandes universités ou d'instituts de recherche (INRAE, CNRS). Le CSRPN d'Île-de-France regroupe parmi les meilleurs experts nationaux dans diverses spécialités (araignées, coléoptères, papillons, libellules, pollinisateurs, chauves-souris, etc.) ainsi que le directeur scientifique du Conservatoire botanique national du bassin parisien.

Ce conseil peut être saisi pour avis par le préfet de région ou la présidente du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel. Le CSRPN est ainsi amené à se prononcer sur différents sujets, notamment :

- les projets de zones protégées (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope/d'habitat naturel, arrêtés de protection de géotope etc.) ;
- les plans de gestion des réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR) ;
- les inventaires relatifs au patrimoine naturel (ZNIEFF) et géologique (INPG) ;
- les dérogations relatives aux espèces protégées ;
- le réseau Natura 2000 ;
- les stratégies régionales en matière de biodiversité et de continuités écologiques.

Le CSRPN et la CRPG se réunissent en séance plénière 6 à 7 fois par an, et le secrétariat assurés par la DRIEAT Île-de-France).



Installation du CSRPN et de la CRPG, le 25 mai 2023 (S. Lucet, C. Grisez et P.A. Molina)
| Crédit photo : Céleste Rovère DRIEAT

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Biodiversité, Nature, Paysage
> Biodiversité : les instances régionales
> Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

oooooooooooooooooooooooooooo

1- Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) est institué dans chaque région, en application du Code de l'environnement. Il est constitué de spécialistes et d'experts désignés intuitu personae pour leur compétence scientifique, en particulier dans les universités, les organismes de recherche, les sociétés savantes, les muséums régionaux. Il couvre toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres, fluviaux et marins.

2- La CRPG est une instance consultative placée auprès du CSRPN pour l'assister dans la mission d'inventaire des richesses géologique, paléontologique et minéralogiques en vue notamment de leur protection.

Police des dérogations espèces protégées

Le code de l'environnement prévoit une protection stricte de certaines espèces, et il n'est possible d'y déroger que sous certaines conditions. Un arrêté du préfet ou du ministre détaille alors les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) à mettre en œuvre pour préserver les espèces concernées. Ces mesures sont suivies dans le temps à l'aide d'indicateurs.

La DRIEAT, destinataire de dizaines de documents de gestion et de suivis écologiques par an pour des projets franciliens, organise le contrôle des dérogations espèces protégées en lien avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) : les préparer, les réaliser, en assurer les suites et le rapportage.

La DRIEAT exerce ainsi la police administrative relative aux espèces protégées, tout en poursuivant un objectif partagé avec la police de l'eau : « faire cesser de façon proportionnée et par la voie la plus efficace toute situation de non-conformité »¹.

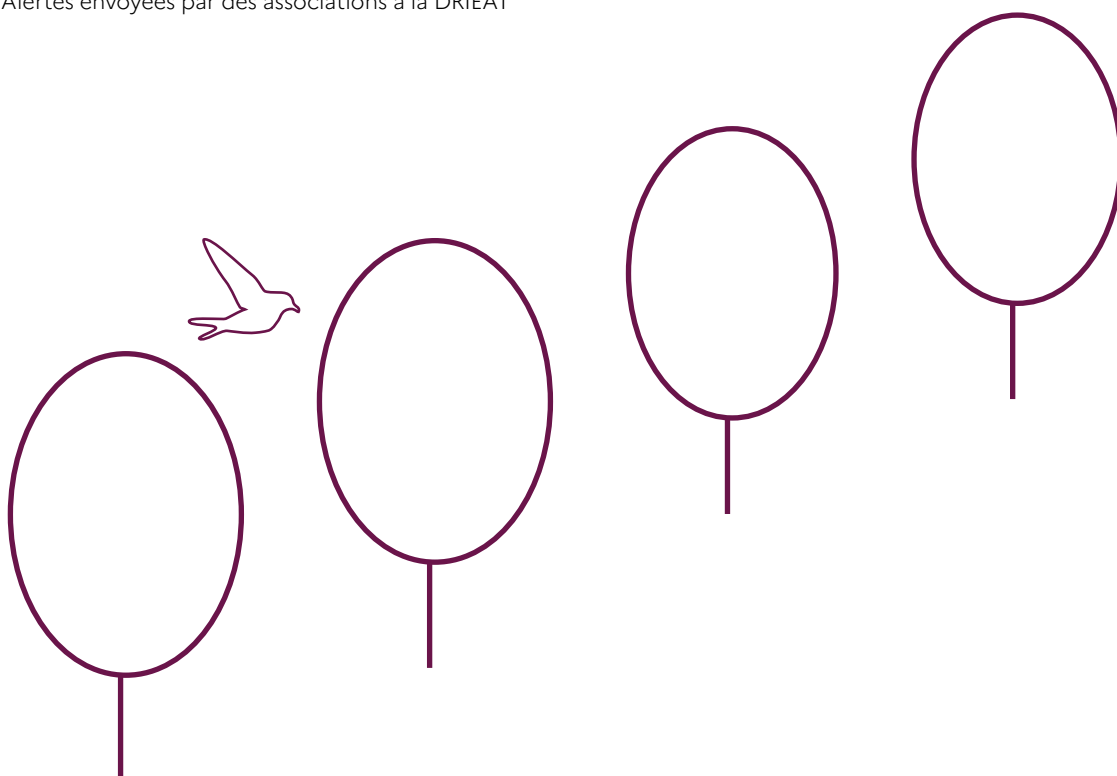
164 dossiers instruits pour des abattages d'arbres d'alignement sur Paris-petite couronne (L.350-3 du code de l'environnement).

En 2023 :

- **Contrôle du Projet de construction du casier pilote de la Bassée** (porté par l'EPTB Seine Grands Lacs) relatif à la mise en œuvre des mesures prescrites pour la phase chantier : vérification du bon évitement et de la mise en défense d'une station de Silène de nuit et d'une mare à tritons, ainsi que diverses mesures de réduction des impacts sur la faune notamment sur les sternes, oiseaux protégés des zones humides.
- 5 alertes² ont donné lieu, après enquête préliminaire, à un rappel réglementaire concernant la protection des espèces. Les destinataires y ont répondu en suspendant les travaux engagés le cas échéant et en régularisant leur situation par le dépôt d'un dossier relatif à la protection des espèces, instruit par la DRIEAT.
- **Une quinzaine d'enquêtes** pour la protection des espèces ont eu lieu, dont 10 contrôles. Cette activité est en augmentation significative (+30%).

1- Cf. instruction des missions inter-service de l'eau et de la nature (MISEN, 08/2017)

2- Alertes envoyées par des associations à la DRIEAT



Atlas régional des sites classés d'Île-de-France : un voyage au cœur de plus de 250 lieux à préserver

Les paysages de la région Île-de-France sont d'une très grande variété, largement reconnus et protégés par les outils de protection «sites classés» et «sites inscrits»¹. En effet, 22,2 % du territoire de la région d'Île-de-France est protégé par ces outils. Cette proportion est très supérieure à celle des autres régions françaises et s'explique par la forte pression urbaine sur le territoire francilien. Elle témoigne également d'une prise de conscience ancienne de la nécessité de préserver les espaces non bâtis, naturels, agricoles ou forestiers.

Dans ce contexte, la **DRIEAT a réalisé l'atlas régional des sites classés d'Île-de-France et ses déclinaisons départementales** afin de mieux faire connaître, comprendre et apprécier le patrimoine paysager ainsi protégé. Ces atlas sont composés de fiches individuelles par sites classés qui présentent l'identité et les caractéristiques du site, rappellent les motivations initiales de la protection et identifient les enjeux de préservation. Ces fiches couvrent les 257 sites classés sur 8,2 % du territoire régional et les 161 sites inscrits représentant 14 % du territoire francilien.

En Île-de-France, ces sites sont essentiellement protecteurs de vallées, de buttes, d'îles, de sites géomorphologiques rares, de massifs forestiers et de domaines patrimoniaux. La région possède un des plus grands sites classés de France, la Forêt de Fontainebleau et le plus grand site inscrit de France, le Vexin français. On peut ajouter également de nombreux parcs et domaines de châteaux et des espaces urbains exceptionnels comme les jardins des Champs-Élysées ou le Champ-de-Mars à Paris.

Cet atlas contribue à sensibiliser le public à la richesse et à la fragilité de ce patrimoine, et à favoriser son développement durable.



Site classé 6460 Île Fanac et ses berges à Joinville-le-Pont
| Crédit photo : DRIEAT

165 rapports émis sur des projets en site classé, dont 55 dans les Yvelines et 28 à Paris.

Actualités des classements de sites

Cimetière de Montmartre - Paris (75)

Le classement du cimetière de Montmartre est en bonne voie, les dernières étapes administratives ont été franchies en 2023 et il ne reste que l'avis du Conseil d'État à recueillir pour la publication du décret de classement.

1- La **protection des sites et monuments naturels instituée par la loi du 21 avril 1906** permet la reconnaissance de la valeur patrimoniale de ces paysages exceptionnels et fonde la notion de patrimoine naturel. La politique des sites vise à protéger, au bénéfice de tous, les paysages les plus remarquables, lieux de beauté ou de mémoire, que la nature et nos ancêtres ont façonné

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Biodiversité, Nature, Paysage
> Les sites classés et inscrits, des outils pour protéger les paysages remarquables
> Sites classés
> Atlas régional des sites classés d'Île-de-France : un voyage au cœur de plus de 250 lieux à préserver

Parc forestier de la Poudrerie - Seine-Saint-Denis (93)

L'extension du site classé du parc forestier de la Poudrerie a fait l'objet d'une large concertation menée entre juin et novembre 2023.

Butte de Doue - Seine-et-Marne (77)

L'enquête publique pour le classement de la Butte de Doue a été réalisée en juin 2023 avec un fort taux de participation et un avis favorable du commissaire enquêteur. Le dossier devrait être présenté en commission supérieure des sites en 2024.



Butte de Doue (77) | Crédit photo : Marie Lukasiewicz

Vallées de la Louette et de la Chalouette - Essonne (91)

Le projet de classement des vallées de la Louette et de la Chalouette a débuté officiellement en novembre 2023 avec le premier comité de pilotage et la présentation de la démarche. Les études et la concertation se dérouleront tout au long de l'année 2024 pour une enquête publique en 2025.

Butte de Châtenay - Val d'Oise (95)

Même état d'avancement pour l'extension du site classé de la Butte de Châtenay, présenté en commission supérieure des sites en septembre 2023 et en attente de l'avis du Conseil d'État.

FOCUS

Paris (75)

En matière de protection de l'environnement, les associations œuvrant en faveur de la protection de l'environnement ont déposé via Démarche simplifiée leur demande d'agrément/habilitation en ligne, **9 dossiers ont été déposés en 2023**.

L'examen en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de 27 dossiers dont : **8 projets d'installations temporaires liés aux JOP 2024** dans Paris Centre, comme aux Champ-de-Mars, Champs-Élysées, Invalides ou dans les bois parisiens (Roland-Garros, INSEP,...), l'installation du manège Dragon II au Jardin d'acclimatation, la **restauration et mise en sécurité du parc des Buttes-Chaumont**, la renaturation de la plaine de Mortemart....

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGREMENTS ET HABILITATIONS DELIVRES AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 2023



42

Le nombre de dossiers
instruits au total pour l'année
2023 par la DRIEAT.

Agréments

32



Nombre de dossiers de demande
d'agrément au titre de la protection de
l'environnement instruits au niveau
national.



Nombre de dossiers de demande
d'agrément au titre de la protection de
l'environnement instruits au niveau
régional.



Nombre de dossiers de demande
d'agrément au titre de la protection de
l'environnement instruits au niveau
départemental.

Habilitations

10



Nombre de dossiers de demande
d'habilitation au titre de la protection
de l'environnement instruits au niveau
national.



Nombre de dossiers de demande
d'habilitation au titre de la protection
de l'environnement instruits au niveau
régional.

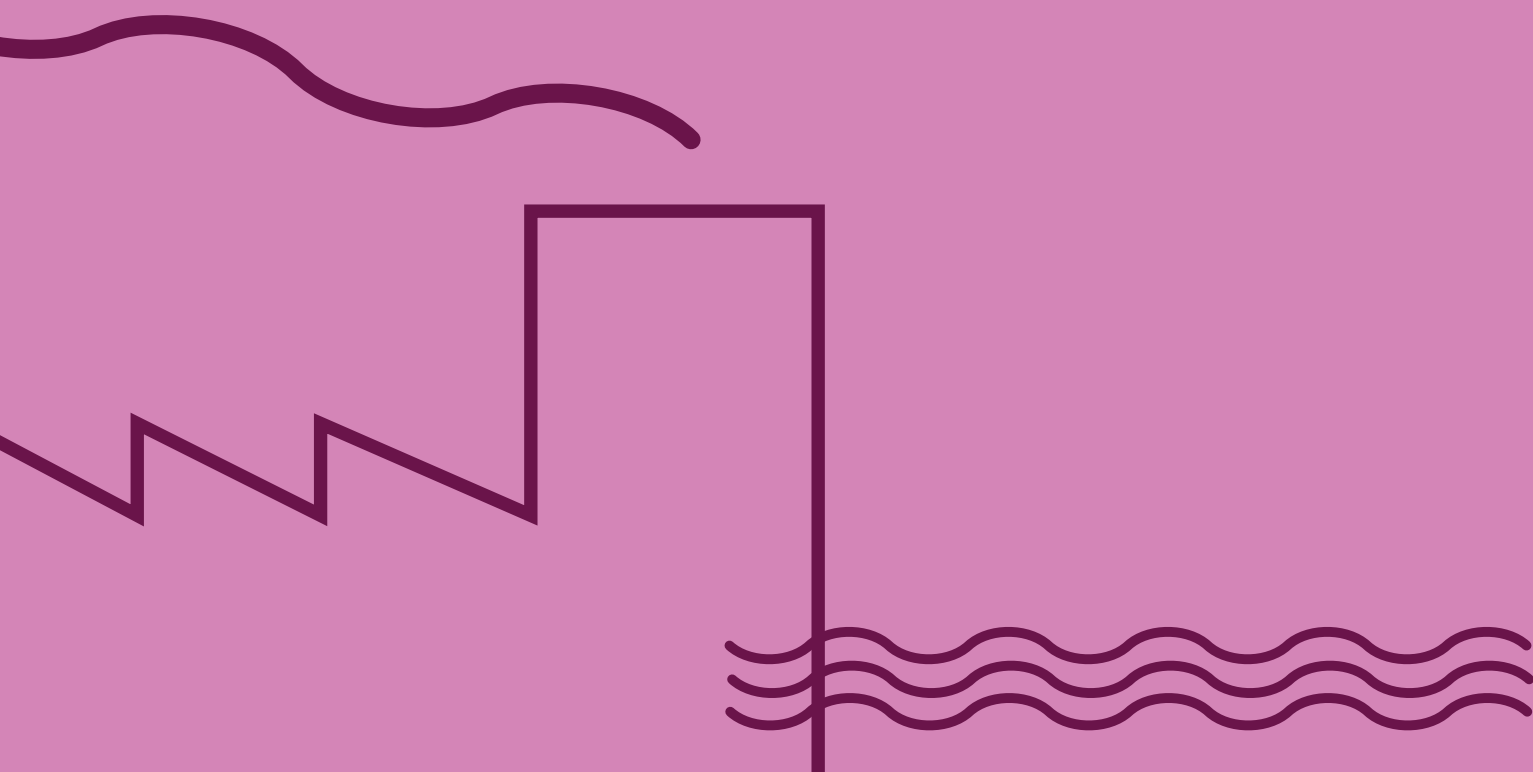


Nombre de dossiers de demande
d'habilitation au titre de la protection
de l'environnement instruits au niveau
départemental.

Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions

La DRIEAT prévient et réduit les risques technologiques, naturels (inondations, risques liés aux cavités...) et lutte contre les pollutions de l'air et de l'eau. Elle a en charge la surveillance, la prévision des crues et l'information sur Vigicrues. Elle intervient pour l'approvisionnement et l'efficacité énergétiques, soutient le développement des énergies renouvelables et coordonne les actions contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique. Elle assure également les missions relatives à la police de la publicité extérieure et au bruit des infrastructures de transport. Elle dirige les missions de l'inspection des installations classées pour l'environnement.

En tant que gestionnaire routier, la DRIEAT œuvre pour une meilleure intégration de la route à l'environnement, en réduisant les nuisances sonores, en supprimant les produits phytosanitaires pour l'entretien des abords du réseau routier, en développant la rénovation durable des chaussées, en luttant contre la pollution lumineuse, et en agissant pour la propreté des routes.



Prévenir les risques technologiques accidentels et les risques naturels

Prévenir et réduire le risque inondation sur les grands cours d'eau d'Île-de-France

L'État a mis en place un outil de contractualisation permettant d'apporter un soutien financier conséquent prioritairement aux collectivités locales mais aussi aux habitants et aux petites entreprises : le PAPI (programme d'actions de prévention des inondations).

C'est dans ce cadre que le préfet de Région Île-de-France, après instruction par la DRIEAT, a validé le PAPI de la Seine et de Marne franciliennes n°2 porté par l'EPTB¹ Seine Grands Lacs.

Ce PAPI rassemble :

- **62 maîtres d'ouvrages**, représentant des collectivités, des opérateurs de réseaux...
- **346 actions à réaliser sur 6 ans**
- pour un montant global de près de **175 M€** de projets avec **un soutien financier de 31,5 M€ de l'État**.

Ce PAPI qui vient poursuivre les actions réalisées lors du précédent programme (réalisation du casier de la Bassée, digue de Montesson, vanne de Saint-Maur...) permettra en particulier de :

- conforter les plus de **30 systèmes d'endiguement** de la région, en particulier sur la métropole ;
- participer à la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (+ **de 20 M€** de projets) ;
- participer à la construction d'une **stratégie de prévention des inondations** sur le territoire de la **Seine aval et de ses affluents**.

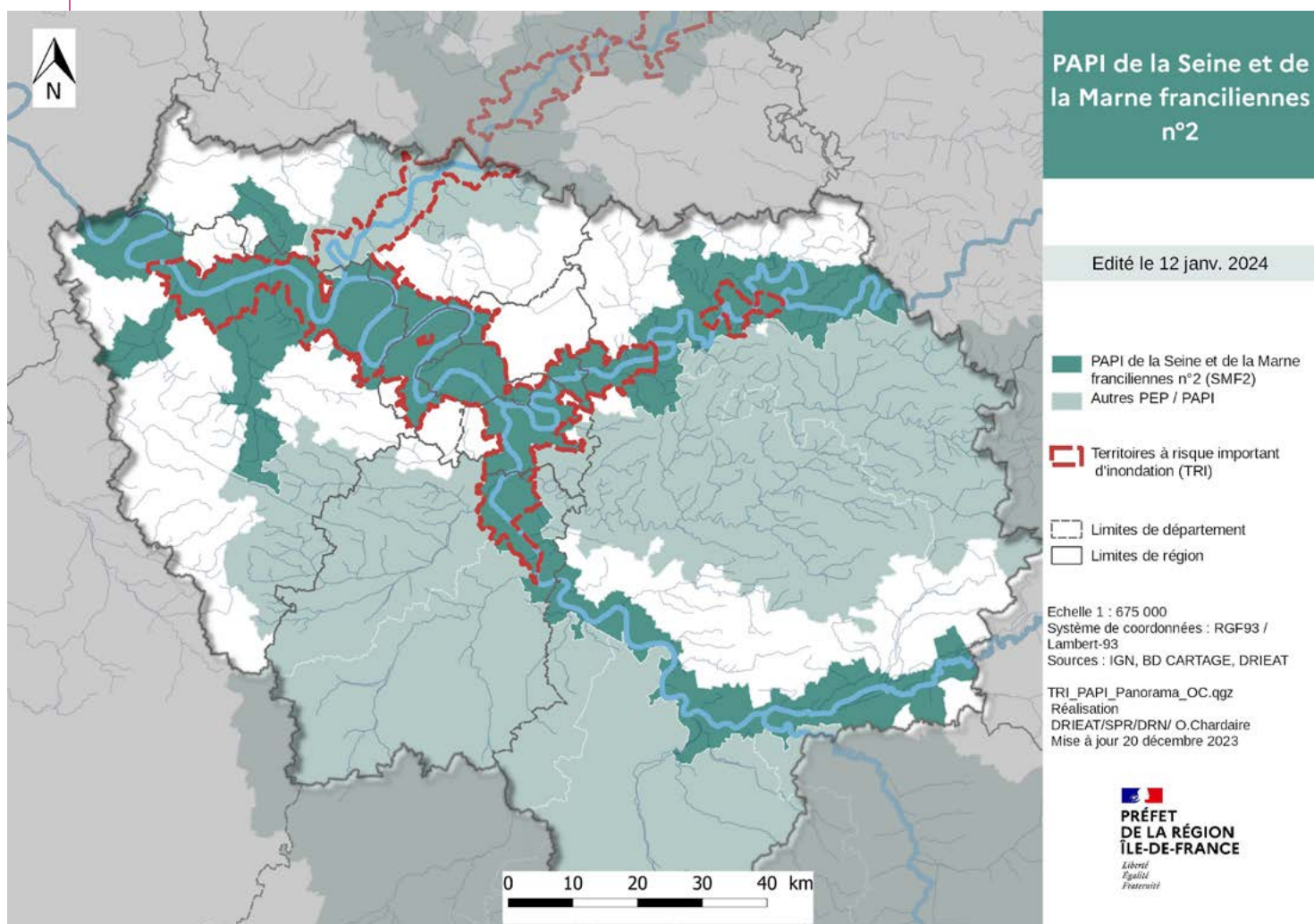
Il s'intègre notamment dans le cadre de la nouvelle **Stratégie inondation francilienne**, lancée le 12 octobre 2023 auprès de la centaine de partenaires, porteurs de PAPI, collectivités locales, associations, acteurs socio-économiques et services de l'État. Cette Stratégie inondation francilienne, animée par la DRIEAT et le Secrétariat général de la zone de défense, a notamment proposé 13 indicateurs prioritaires pour suivre les actions de préparation à la gestion de crise et de réduction de vulnérabilité du territoire.

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Prévention des risques naturels et technologiques
> Prévention des risques d'inondations et prévision des crues
> Les outils de la prévention du risque inondation
> Stratégies locales & Programmes d'Actions (PAPI)

1- Établissement public territorial de bassin

L'Île-de-France : un territoire particulièrement bien couvert par les PAPI

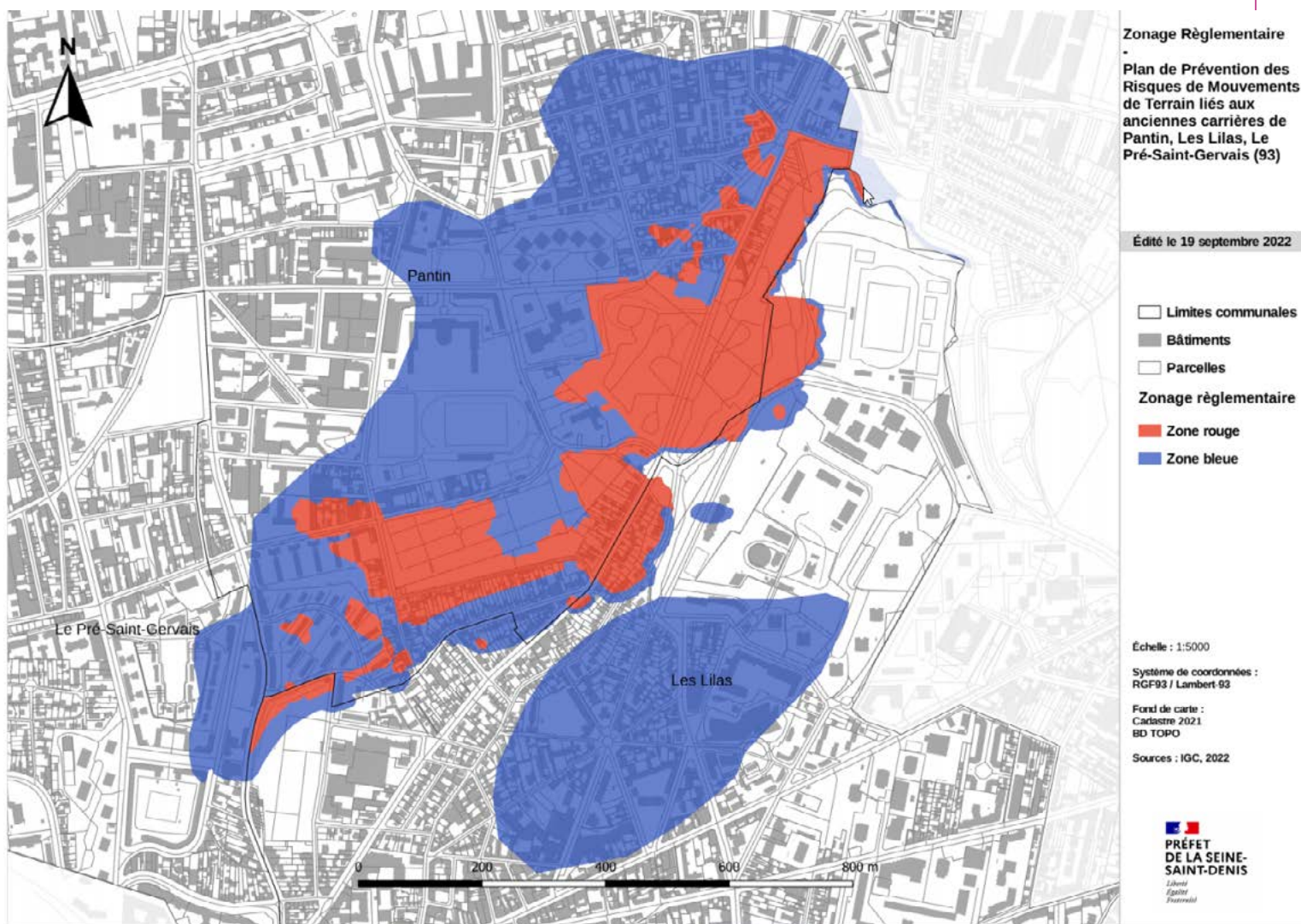


Prévenir et réduire le risque mouvements de terrain liés aux anciennes carrières sur les communes de Pantin, Les Lilas et le Pré-Saint-Gervais

Le préfet de Seine-Saint-Denis a approuvé en juillet 2023 le plan de prévention des risques (PPR) de mouvements de terrain concernant les communes de Pantin, Les Lilas et le Pré-Saint-Gervais.

Cela conclut plusieurs années d'expertise, par les services de la DRIEAT en particulier, de la cartographie des anciennes carrières d'extraction du gypse (pour la production de plâtre), des risques associés d'affaissement voire d'effondrement des sols pour définir, après échanges avec les collectivités et les riverains, des secteurs différenciés de maîtrise de l'urbanisation et de leurs prescriptions constructives.

PPRMT : carte du zonage réglementaire (2023)



Contrôler les risques chroniques liés aux activités industrielles et commerciales

Risques technologiques, bilan à fin 2023

Un travail continu d’instruction des projets de création ou d’extension d’industries ou d’élevages a permis de s’assurer de la maîtrise des impacts environnementaux et des dangers potentiels.

2 215

inspections, soit +15 % par rapport à 2022.

Une présence sur le terrain qui s’est renforcée avec **2 215 inspections, soit +15 % par rapport à 2022** dont 1 144 dans des établissements soumis à autorisation ou à enregistrement dont 1 071 dans des établissements soumis à déclaration ou non classés.

- **194 mises en demeure** à régulariser des non-conformités ;
- **Sanctions** : **70** procès verbaux, **6** suspensions d’activité, **22** amendes administratives ou astreintes ;
- **163 prélèvements inopinés** des rejets, dont 62 émissions aqueuses, 42 émissions atmosphériques et 59 légionelles ;
- **78** inspections sur les risques accidentels des installations de traitement de **déchets** ;
- **99** inspections « **sécheresse** » visant les sites gros consommateurs d’eau
- **26** inspections **biocides**, auprès des professionnels intervenant dans la gestion des rongeurs ou insectes ;
- **84** installations en **bord de cours d’eau** inspectées pour évaluer les risques de pollution vers les rivières (75 % des sites conformes concernant le bac de rétention pour les produits dangereux) et les sensibiliser au risque d’inondation ;
- **163** contrôles de fast-food sur la nouvelle obligation de mettre en place de la **vaisselle réemployable** (80 % de restaurants conformes).

Ces actions apportent une meilleure connaissance de l’environnement direct des sites Seveso, permet de mettre à jour certaines situations irrégulières ainsi que de potentielles interactions de risques entre établissements.

19 autorisations et **38 enregistrements** au titre de la réglementation des installations classées et des dossiers particuliers à suivre dans le cadre des JOP.

FOCUS

Pour rappel, l'Île-de-France comptait au 31 décembre 2023 :

1 981 établissements soumis à autorisation ou à enregistrement, et plus 10 000 établissements soumis à déclaration. La répartition entre les établissements soumis à autorisation et enregistrement est environ de 50 %.

Parmi les établissements soumis à autorisation, on compte notamment :

- 33 établissements Seveso seuil haut & 65 établissements Seveso seuil bas (risques accidentels)
- 260 établissements relevant de la directive IED (risques chroniques).

Le SPI¹ Vallée de Seine : 30 ans de dialogue entre le territoire et les industries du nord des Yvelines

Le nord des Yvelines est le seul territoire francilien doté, depuis 1993, d'un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles, associant des agents de la DRIEAT à une salariée de l'association représentant les industriels et les collectivités locaux.

Au cours de ces 30 années, l'importance des missions d'information et de concertation du SPI s'est renforcée avec l'augmentation de la densité de population sur le territoire et de la sensibilité accrue aux questions environnementales. Avec l'évolution de la réglementation des installations classées, quelques établissements ont été reclassés Seveso, c'est-à-dire présentant des risques industriels majeurs. Leur nombre sur le territoire du SPI a ainsi triplé depuis 1993 (3 à la création du SPI, 9 à ce jour dont 5 Seveso Seuil Haut).

SAVOIR +

Internet DRIEAT

> Thématiques

> Prévention des risques naturels et technologiques

> Connaître les risques près de chez soi

> Information autour des sites industriels

> Dans la zone industrielle de la Seine yvelinoise

1- Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles

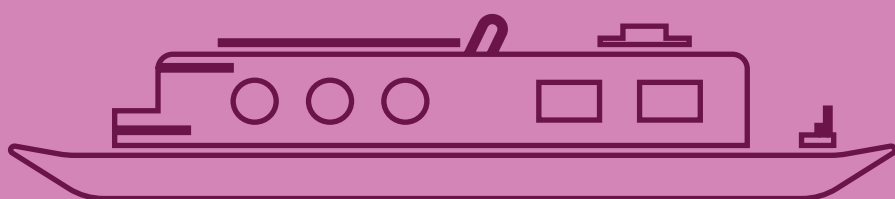
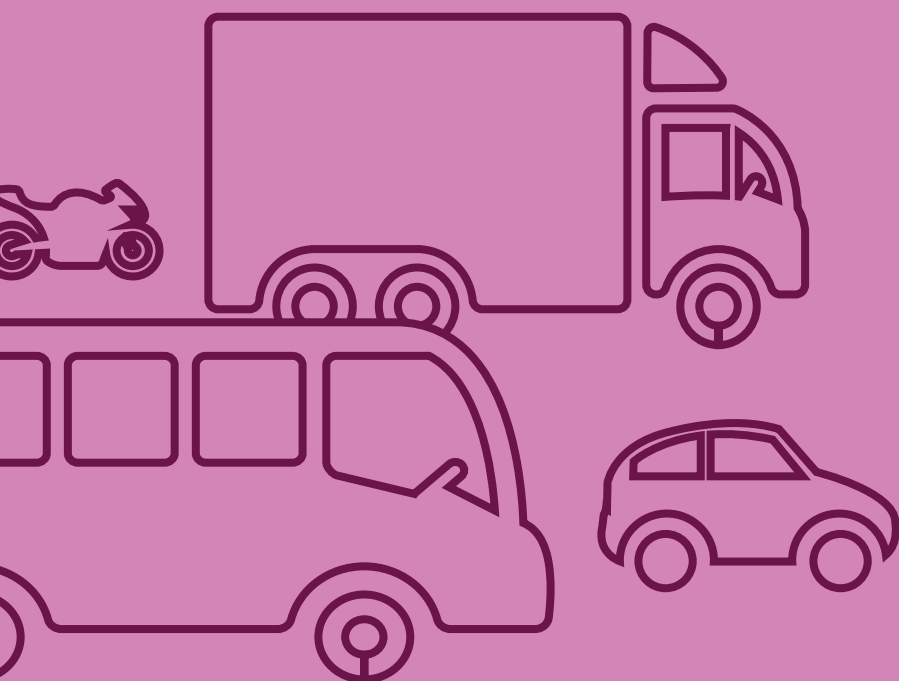
Assurer le contrôle, la régulation et la sécurité des transports

La DRIEAT exerce les missions régaliennes de régulation et de contrôle sur les transports terrestres. Elle veille au respect des réglementations des transports routiers, fluviaux et guidés, et dialogue avec les secteurs professionnels. Elle délivre les autorisations d'exercer pour les professions réglementées du transport routier de marchandises et de personnes.

La DRIEAT définit et applique les orientations régionales de la politique de l'éducation et de la sécurité routières et de sécurité de la circulation sur les eaux intérieures.

Elle assure la délivrance des permis de véhicules routiers et de bateaux, la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules routiers et la réalisation des contrôles techniques des bateaux.

La DRIEAT participe à l'établissement des règles de circulation sur la route et des règles de navigation sur le fleuve ainsi qu'à leur contrôle. Elle délivre des autorisations de circulation spécifiques. Elle observe et analyse l'accidentalité des réseaux routiers, fluviaux et de transports guidés.



Améliorer la sécurité et l'éducation routières

**ACCIDENTALITÉ
ROUTIÈRE 2023 EN
ÎLE-DE-FRANCE**
(données à fin novembre
2023)

15 124 accidents
234 tués
17 966 blessés

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Sécurité des transports
> Sécurité routière
> Analyse de l'accidentalité régionale
> L'accidentalité en Île-de-France
> Baromètres mensuels de l'accidentalité

Éducation routière

Sur une période de référence en année glissante octobre 2021 à octobre 2022 :

350 670 candidats recensés aux épreuves pratiques du permis de conduire (+43 787 par rapport à 2020/2021), dont **318 905** pour le permis B (+ 35 462 par rapport à la période 2020/2021).

74 jours de délai (médian annualisé) de présentation au permis de conduire B entre la 1^{re} et la 2^e présentation, en augmentation par rapport à l'année 2021 (cf. 68 jours).

FOCUS

Renforcer la lutte contre la fraude au permis de conduire

Pour conserver la valeur du permis de conduire, la lutte contre la fraude aux examens pratiques et théoriques du permis de conduire mobilise pleinement les bureaux d'éducation routière en plus de la programmation et de l'organisation des examens qui demeure la priorité absolue.

Sur proposition de la DRIEAT, le préfet de région a proposé de partager en avril 2023 aux préfets de département une méthode qui vise à déployer un « tronc commun » à tous les départements franciliens de mesures de lutte contre la fraude au permis de conduire. La DRIEAT a par ailleurs alerté le préfet de région de l'existence d'une fraude massive à l'examen du code de la route (ETG) révélée courant 2023 en Île-de-France et proposé la mise en place d'actions nécessitant pour certaines d'entre elles, la saisine de la délégation à la sécurité routière.



SAVOIR +

Internet DRIEAT
 > Thématiques
 > Sécurité des transports
 > Sécurité routière
 > Quinzaine des usagers vulnérables, manifestations et actualités

11^e édition de la quinzaine régionale des usagers vulnérables - 29 mai au 11 juin 2023

La 11^e édition de la quinzaine régionale des usagers vulnérables, organisée par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT), s'est tenue du 29 mai au 11 juin 2023.

Cette Quinzaine qui n'avait pu être organisée en raison de la pandémie Covid 19 en 2020 et 2021 mais mise en œuvre en 2022 était particulièrement attendue en cette année 2023. Les services sécurité routière des 8 départements d'Île-de-France ont proposé dans ce cadre, en lien avec les associations spécialisées, des actions pour sensibiliser et informer sur les dangers de la route et les comportements à tenir en tant que piétons, cyclistes, utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés et de deux-roues motorisés plus que jamais exposés en raison du développement des nouvelles mobilités. La quinzaine a aussi pour but de faire changer les comportements de manière à réduire dans le temps le nombre d'accidents, toujours trop nombreux en Île-de-France : en 2022, les usagers vulnérables ont constitué 61,9 % des personnes décédées sur la route.

Lutter contre l'insécurité routière au droit et en amont des passages à niveau

La région Île-de-France compte à ce jour 382 passages à niveau. La DRIEAT a assuré le suivi de la mise en œuvre des conventions de financement Etat-SNCF Réseau de sécurisation existantes (CFI 2020, 2021 et 2022), et procédé, en collaboration avec le gestionnaire ferroviaire, à l'établissement de la convention 2023 pour laquelle la participation financière de l'État s'élève à 1 000 000 €.

Les propositions d'aménagements sont issues des commissions départementales et font l'objet d'une vigilance toute particulière en raison des risques identifiés dans le cadre des diagnostics de sécurité routière. Ces dernières concernent essentiellement la sécurisation des traversées piétonnes, l'élargissement de certains passages à niveau mais également la sécurisation des traversées routières.

Circulation routière : une fonction de veille et d'instruction de la DRIEAT pour tous les départements de petite couronne



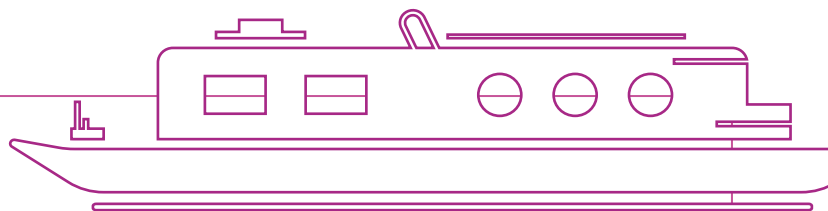
Convoi exceptionnel
 | Crédit photo : DRIEAT

La DRIEAT, par délégation des préfets de département, exerce un rôle d'assistance et d'appui pour l'instruction des actes de circulation routière (travaux, manifestations, mises en service), et la prise des décisions correspondantes, sur le réseau des routes à grande circulation, lequel représente 480 km de route en petite couronne. En outre, la DRIEAT exerce une mission d'instruction et de délivrance des autorisations de circulation des transports exceptionnels, soit des poids lourds plus longs, plus larges ou plus lourds que les dimensions autorisées par le code de la route (tunneliers, éoliennes, grues...) et des dérogations aux interdictions de circulation des poids-lourds pour les 3 départements de petite couronne.

Parmi tous ces actes, de nombreuses demandes sont liées aux travaux des JOP Paris 2024. Compte tenu de cette période pré-JOP Paris 2024, les dossiers sont instruits dans des délais très contraints au vu du calendrier imposé pour réussir le rendez-vous de l'été 2024.

1 876
 arrêtés de circulation

1 279 actes
 délivrés en matière de
 transports exceptionnels



Régulation et contrôle des transports fluviaux

—○ Refonte des épreuves des permis professionnels fluviaux

Dans un contexte marqué par une réforme significative du cadre réglementaire résultant des dispositions du décret du 9 février 2022 et de l'arrêté du 27 avril 2022 sur les permis de conduire des bateaux de commerce et la qualification des équipages, une attention particulière a été donnée au maintien de la continuité de l'application des nouvelles dispositions tout au long de l'année 2023.

L'Unité en charge des documents de bord et de la police de la navigation a fortement contribué à l'élaboration de nouveaux questionnaires pour les épreuves des permis professionnels du certificat de qualification de conducteur, démarches essentielles pour maintenir la qualité et la pertinence des évaluations dans le cadre de la formation des conducteurs. En 2023, 65 examens théoriques et 42 examens pratiques ont été organisés sous ce nouveau format.

CHIFFRES CLÉS DE LA SÉCURITÉ DES BATEAUX

638 demandes de délivrance ou de renouvellement de titres de navigation (+17% par rapport à 2022).

348 commissions de visite (+32% par rapport à 2022).

—○ Organisation de contrôle terrain avec les forces de l'ordre et la DRIEETS

En 2023, une vingtaine de contrôles ont été réalisés aux écluses, dans les ports et sur les bateaux le long des berges. Ces contrôles ont été réalisés en coordination avec les forces de l'ordre, la DRIEETS (direction interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et la CRAMIF (Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France). L'objectif de ces contrôles est de vérifier la validité des documents de bord.

CHIFFRES CLÉS DES DOCUMENTS DE BORD ET DE LA POLICE DE LA NAVIGATION

800 cartes de circulations délivrées pour les bateaux de moins de 20 mètres.

1 100 dossiers traités relatifs aux documents de bord et aux qualifications des membres d'équipage.

20 contrôles de bateaux effectués dans notre zone de compétence, organisés en partenariat avec les brigades fluviales et nautiques de la Police et de la Gendarmerie.

—○ Renforcement des contrôles des agréments des bateaux-école

Après une année 2022 marquée par une modification de l'activité de l'Unité des Permis de Plaisance avec l'externalisation de l'organisation de la grande majorité des épreuves théoriques des permis, les activités de l'unité se sont renforcées en 2023 sur les missions de contrôle des agréments des bateaux-écoles. Sur les 67 établissements de formation agréés suivis par la DRIEAT, 39 établissements ont fait l'objet d'un contrôle en 2023. Ces contrôles ont conduit à l'envoi de 7 avertissements et à 1 fermeture temporaire.

- **15 607** dossiers d'inscription aux permis plaisance option « côtier » et « eaux intérieures » soit environ 1400 dossiers validés par mois ;
- **628** candidats au permis hauturier ;
- **39** contrôles d'agrément de bateaux écoles ;
- **18** agréments de bateaux-école délivrés ou renouvelés ;
- **47** autorisations d'enseigner traitées.

Régulation et contrôle des transports routiers

1 827
inscriptions aux
registres des
transporteurs
routiers

13 217
inscriptions au
registre VTC

5 494
véhicules
contrôlés sur
route dont 37 %
en infraction

6 791
véhicules pesés

166
contrôles en
entreprises

—○ Intensification des contrôles des plateformes logistiques



Contrôle de transport routier
| Crédit photo : DRIEAT

En 2023, la DRIEAT a augmenté ses contrôles (dont 2 d'envergure) sur le site des plateformes logistiques d'envergure importante ou spécialisées dans le e-commerce. Ce type de contrôle permet d'organiser des opérations de grande ampleur mobilisant un grand nombre de contrôleurs des transports terrestres (CTT) de par le nombre important de véhicules en rotation. Il permet aussi d'orienter le contrôle en entreprises vers celles qui sont identifiées à cette occasion en situation de concurrence déloyale et/ou de travail dissimulé.

> le 26 juin 2023, une action de contrôle renforcé sur deux plateformes logistiques du parc d'activité de Wissous (94) a été menée. Contrôle de 69 véhicules de transports routiers, dont 36 % des véhicules poids-lourds contrôlés en infraction.

> du 27 novembre au 1er décembre 2023, **7 sites logistiques franciliens** ont été ciblés par des contrôles coordonnés de transports routiers pour une opération nationale « Black Friday ». 208 Véhicules Utilitaires légers ont été contrôlés et/ou pesés, avec 70 % d'entre eux en infraction.



—○ Actions de régulation au titre de la gestion du registre des transporteurs routiers

Afin d'assurer une concurrence loyale entre les opérateurs, des actions de régulation sont menées :

300
mises en demeure pour défaut de capacité professionnelle dont 80 % ont abouti à une suspension et/ou radiation

150
mises en demeure pour capacité financière insuffisante dont 70% non régularisées

120
radiations ont été prononcées au titre de la condition d'établissement pour des fausses domiciliations de siège d'entreprises

—○ Forte augmentation des demandes au registre des exploitants VTC

Le bilan concernant le travail mené sur les registres des exploitants VTC a été remarquable en 2023 grâce au travail et à l'investissement des agents.

Malgré une suractivité importante en 2023, les délais de traitement ont été maintenus en dessous de 3 semaines tout au long de l'année.

- **59 330** exploitants inscrits au registre des VTC, en augmentation chaque année.
- **13 217**¹ inscriptions au REVTC en 2023 (9 871 en 2022).

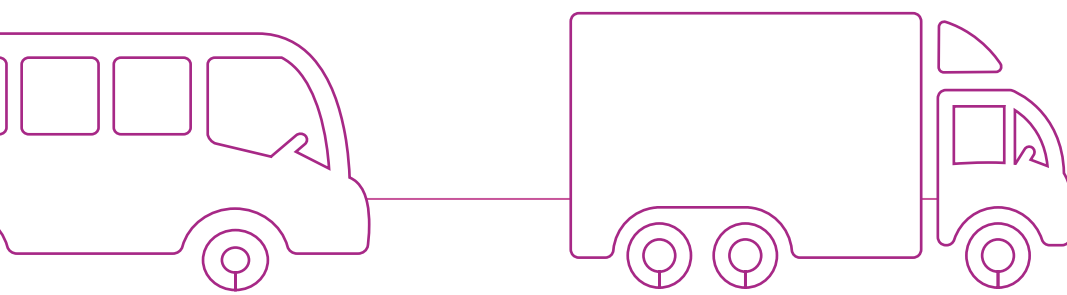
—○ Contrôle des centres de formation « FIMO-FCO-Passerelle »

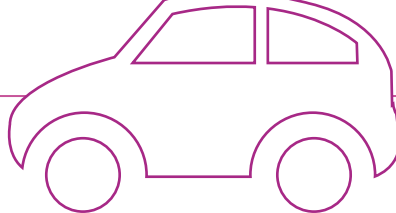
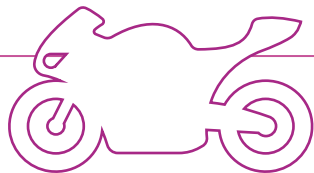
23 centres de formations agréés (CFA) ont été contrôlés et 4 contrôles ont fait l'objet de mise en demeure. Les autres CFA ont globalement respecté le cahier des charges et ont spontanément suivi les préconisations effectuées au cours des contrôles.

—○ Contrôle des centres de formation Attestation de Capacité Professionnelle léger

- **1** retrait d'agrément
- **1** réduction de durée d'agrément à 6 mois
- **15** avertissements.

1- L'année 2023 est une année record par rapport aux précédentes qui n'ont jamais dépassé les 10500 nouveaux exploitants inscrits. Cette croissance forte entre septembre et décembre 2023, sans doute dû à la multiplication d'événements majeurs en 2023 ou à venir (rugby en 2023, préparation des JOP 2024).





Homologation et surveillance des véhicules

104

visites de centres
de contrôle
technique de
véhicules légers
et poids lourds

292

supervisions
de contrôleurs
de contrôle
technique de
véhicules légers
et poids lourds

2 700

demandes de
réceptions
(homologations)
de véhicules
déposées

500

autorisations
de circulation
(dépanneuses,
véhicules de
transports de
marchandises
dangereuses et de
personnes)



Nouvel arrêté de contrôle technique des 2-3 roues et à la simplification des véhicules importés non-conformes de l'UE

Après une consultation publique qui a recueilli plus de 18 000 remarques, l'arrêté et ses instructions techniques ont été publiés en date du 23 septembre 2023 avec une application le 15 avril 2024.

Contrôle des transports publics guidés urbains

37

systèmes de
transports guidés
en exploitation
sur le territoire
francilien

43

projets de lignes
instruits dont
7 projets de
nouvelles lignes

31

réunions
périodiques
et audits
effectués sur les
transports guidés
et remontées
mécaniques

2,1 Md

de passagers
transportés
sur des lignes
contrôlées par la
DRIEAT, soit 63 %
du flux national
des lignes de
transport guidé

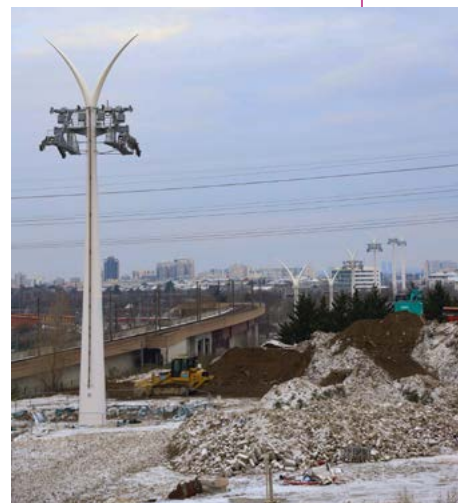
Les principaux dossiers instruits en 2023 en Île-de-France concernent :

- la ligne T10 du tramway reliant les stations Croix-de-Berny (RER B) à Antony (92) et Jardin-Parisien à Clamart (92), mis en service le 24 juin 2023
- la ligne T12 express du tramway, aussi nommée tram-train, reliant Massy à Evry-Courcouronnes (91), a été mis en service le 9 décembre 2023.
- le prolongement de la ligne 11 du métro jusqu'à Rosny-Bois-Perrier dont la mise en service est prévue en juin 2024,
- le prolongement de la ligne de métro 14, au nord (Pleyel) et au sud (Aéroport d'Orly) dont la mise en service est prévue début juin 2024 pour les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024,
- le prolongement du tramway T3O à Porte Dauphine dont la mise en service est prévue en avril 2024.

Les premiers pylônes posés sur le Câble 1

En février 2023, les travaux du tout premier téléphérique d'Île-de-France ont débuté. L'appareil reliera Créteil à Villeneuve-Saint-Georges (94), sur un parcours de 4,5 km. L'instruction technique du dossier préliminaire de sécurité a permis d'analyser précisément le risque incendie dû au survol et du passage du câble à proximité de bâtiments et voiries aux usages variés. L'instruction a également permis d'approfondir la thématique de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les premiers pylônes du Câble 1 ont pu être érigés depuis mi-octobre 2023. A terme, 33 pylônes seront implantés. La mise en service du projet est prévue à l'été 2025.



Pylônes de la section Créteil – Limeil-Brevannes du Câble 1 d'Île-de-France
| Crédit photo : Matthias Adam - DRIEAT

Urbanloop, le nouveau système de transport léger et innovant prêt pour les JOP 2024

La DRIEAT travaille depuis 2022 sur l'instruction des dossiers du projet Urbanloop. Ce projet concerne le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines (78) qui accueillera notamment les épreuves olympiques et paralympiques de cyclisme sur piste. Le projet Urbanloop consiste à développer un système de transport léger et innovant. Urbanloop comportera 10 capsules autonomes qui circuleront sur rails et permettront de relier le principal parking de l'Île-de-Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines à un terminal desservant la fan zone. D'une longueur de 2 km, la ligne sera mise en service en mai 2024.



Urbanloop Saint-Quentin-en-Yvelines
| Crédit photo : Marine Paulais - DRIEAT

Premiers assemblages des rails d'Urbanloop
Saint-Quentin-en-Yvelines
| Crédit photo : Marine Paulais - DRIEAT

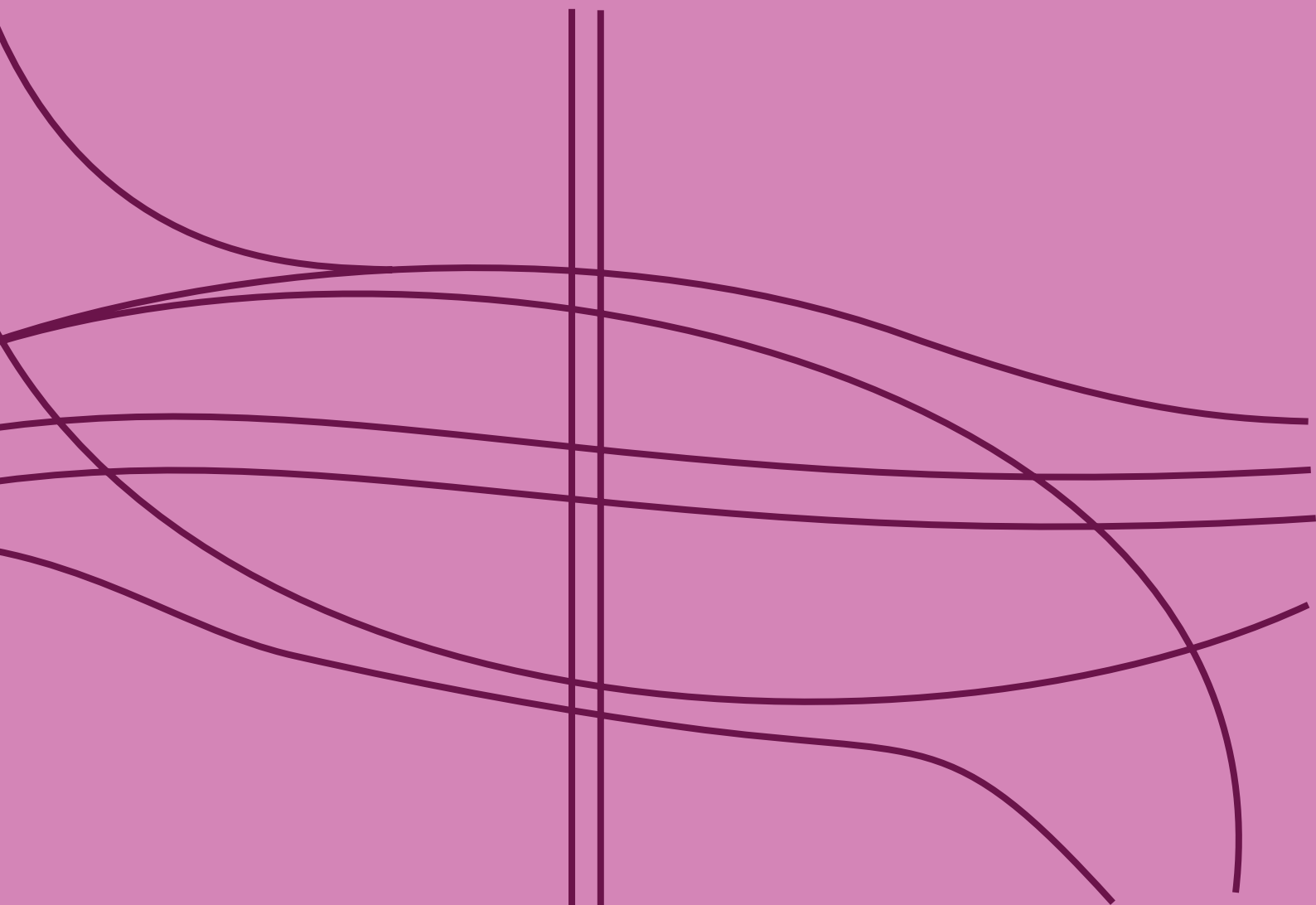


Entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier national

Au sein de la DRIEAT, la DiRIF entretient le patrimoine routier national francilien (1300 km de routes et autoroutes, 1200 ponts, 25 tunnels) et les équipements de la route (signalisation, glissières de sécurité, éclairage public, panneaux à message variable...).

Elle exploite ce réseau maillé pour assurer le meilleur service quotidien aux usagers et optimiser les conditions de circulation, en assurant la protection lors d'accidents ou pour permettre des travaux, tout en informant les usagers et en assurant les conditions de sécurité dans les tunnels, et viabilise l'accès au réseau en cas de neige ou verglas.

La DRIEAT aménage et modernise le réseau routier pour l'adapter aux nouvelles mobilités et aux évolutions technologiques et territoriales en développant des voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage.



Accélérer le rythme des travaux d'aménagement du Réseau routier national non-concédé (RRN)

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Mobilités
> Routes et
autoroutes de l'État
en Île-de-France

— 56 km de chaussées renouvelées pendant l'été

La direction des routes de la DRIEAT (DiRIF) a mené 10 grandes opérations de rénovation de chaussées à l'été au sein des départements de grande couronne, représentant un linéaire d'environ 56 km. Cela correspond à un volume de travaux jamais atteint depuis 6 ans, soit presque 2 fois plus qu'en 2021.

Parmi ces opérations, la rénovation de la chaussée de l'autoroute A104 et de la RN2 dans son prolongement au niveau des communes de Mitry-Mory, Villeparisis, le Pin et Villevaudé en Seine-et-Marne a été particulièrement emblématique avec un linéaire exceptionnel de 20 km. Ce chantier de grande ampleur a été rendu possible par la fermeture complète et continue des axes entre la dernière semaine de juillet (pour la RN2) et les 4 premières semaines d'août (pour l'autoroute A104).

L'ensemble des 10 opérations représente un investissement total de près de 13 millions d'euros, dont certaines financées dans le cadre d'un partenariat État - Région Île-de-France visant à développer des solutions innovantes telles que le déploiement de revêtement anti-bruit et à fort taux de recyclage, pour réduire les nuisances et garantir l'efficacité de ce chantier sur le long terme.



Rénovation de chaussée A104-RN2 au 10 août 2023 | Crédit photo : Adrien Puges

FOCUS

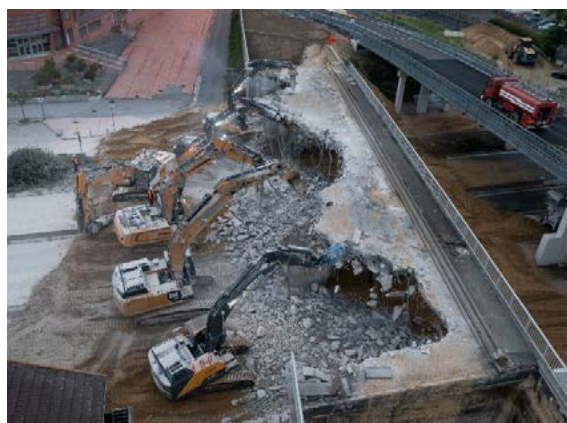
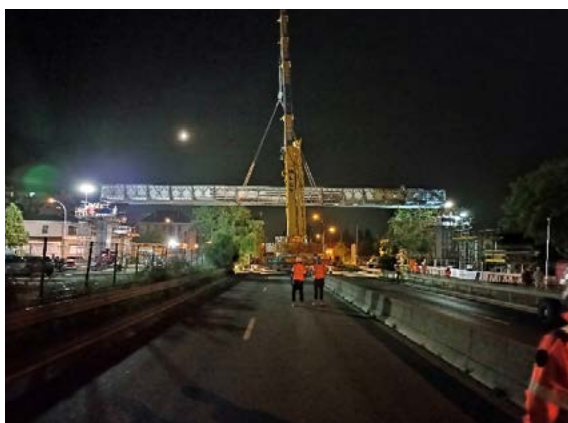
L'entretien des ouvrages d'art

Le réseau de la DiRIF comprend près de 2000 ouvrages d'art, qui nécessitent un entretien régulier. Dans ce cadre, ce sont plus de 172 ouvrages qui ont ainsi bénéficié sur l'année 2023 d'un entretien spécialisé, dont 157 ponts, 7 murs de soutènement et 8 tranchées couvertes, avec parfois plusieurs types d'entretiens sur un même ouvrage.

Travaux de requalification de la RN10 à Trappes

Le projet de requalification (enfouissement) de la RN10, actuellement en cours de travaux, vise à restaurer la continuité urbaine de la ville de Trappes, organisée de part et d'autre de l'axe tout en fluidifiant la circulation de cet axe saturé aux heures de pointe. Il permettra également d'améliorer le cadre de vie des habitants en réduisant les nuisances sonores et de favoriser la desserte de ce secteur en plein développement. Il est mené conjointement au programme de rénovation urbaine de la ville de Trappes.

- Les travaux du projet ont démarré depuis 2019 et se poursuivent avec 3 grandes étapes menées en 2023 ;
- Des opérations de désamiantage liées à la déconstruction du Pont Marcel Cachin ;
- La construction d'une nouvelle passerelle piétonne provisoire à proximité de l'ancien souterrain fermé depuis le mois d'août 2023, qui vise à assurer la continuité de la circulation piétonne jusqu'à la fin du projet ;
- La mise en service du carrefour giratoire RN10/RD912 en septembre 2023 qui comprend la création d'un anneau central avec des carrefours à feux, une voie d'évitement de l'anneau depuis la RN10 en provenance de Paris vers la RD912 en direction d'Élancourt et un tunnel pour rejoindre la RN10 en direction de Paris en provenance d'Élancourt.



Installation de la passerelle piétonne et destruction du pont Marcel Cachin (de gauche à droite)
| Crédit photo : DiRIF et Patrice Pattee

Cette opération représente un investissement de 149 millions d'euros cofinancé par l'État, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Trappes.

Innover pour améliorer les déplacements routiers et diminuer leurs impacts

L'État porte de nombreuses innovations pour accompagner les évolutions en matière d'usage de la route, en partenariat avec la Région Île-de-France.

Afin d'améliorer les conditions et les temps de déplacement des usagers de transports en commun, l'État et la Région Île-de-France investissent pour développer des voies dédiées aux transports en commun sur les autoroutes et les voies rapides.

Cette année a aussi vu la mise en service d'aménagements importants du réseau.

Inauguration et mise en service du Contournement Est de Roissy

Le Contournement Est de Roissy (CER) a été inauguré le 27 octobre 2023, après 4 années de travaux. Cet axe intègre désormais 9 km d'autoroute à 2x2 voies (A104), 7 km de route départementale (RD212) et 8 ponts entre l'échangeur de Compans et l'échangeur avec l'A1. Il prévoit une circulation moyenne d'environ 60 000 véhicules par jour.

Déclaré d'utilité publique en 2003, le CER permet de répondre à la forte demande de déplacements dans ce secteur. Il vise à la fois à :

- boucler la Francilienne (A104) entre l'A1 et la RN2 permettant ainsi de reporter le trafic de transit sur l'A104 et d'assurer des liaisons plus faciles entre les pôles de développement ;
- décharger l'accès Ouest de l'aéroport pour favoriser son accessibilité par l'Est ;
- séparer les flux pour améliorer la desserte locale, contribuant également à la fluidification de l'accès Est de l'aéroport, notamment en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Cette opération représente un investissement total de 240 M€ cofinancés par l'État, la Région Île-de-France, le groupe ADP, les départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.



Inauguration du Contournement Est Roissy
| Crédit photo : Sylvain Cambon

Réaménagement des échangeurs de Pleyel et de Porte de Paris

L'année 2023 a marqué une étape forte du projet de réaménagement des échangeurs de Pleyel et de Porte de Paris avec la finalisation des travaux de l'échangeur de Pleyel au 15 décembre dernier. Ce projet, qui s'inscrit également dans le cadre de la stratégie de développement territorial de Plaine Commune, prévoit :

- la fermeture des bretelles d'accès et de sortie depuis l'A1 au niveau de la Porte de Paris, avant qu'elles ne soient déconstruites en 2025 ;
- la création de nouvelles bretelles permettant de rétablir les échanges de l'A86 au niveau de l'échangeur existant à Pleyel en déchargeant le réseau local de ses fonctions de transit pour la connexion entre les autoroutes A1 et A86 pour offrir aux usagers des conditions optimales de circulation en toute sécurité.



Travaux de réaménagement de l'échangeur Pleyel
| Crédit photo : Sylvain Cambon

Le réaménagement de l'échangeur Pleyel vise à développer l'offre de transport en commun sur les axes routiers locaux et améliorer la circulation des modes actifs (piétons et vélos). Cela s'est traduit concrètement par la requalification des voies urbaines avec des trottoirs accueillants, des carrefours à feux et des pistes cyclables, le prolongement du couloir bus jusqu'au Pont de la Révolte et la création d'une nouvelle passerelle piétons-cycles pour permettre de franchir l'A86 et la route de la Révolte via un cheminement sécurisé et accessible à tous.

Une attention particulière a été apportée aux aménagements paysagers, qui ont été réalisés en concertation avec les riverains. A terme, ce sont plus de 40 000 m² d'espaces qui seront végétalisés (soit presque 6 terrains de foot !) et plus de 7 000 m² de sols actuellement recouverts de bitume qui seront rendus perméables.



Aménagement de voirie sur le boulevard de la Libération
| Crédits photos : Florence Comes et Sylvain Cambon

La communication travaux auprès des habitants et riverains s'est appuyée sur l'organisation de réunions publiques d'information annuelles et la présence hebdomadaire d'Armand, agent de proximité, sur le chantier depuis le démarrage des travaux en 2020. Il avait pour rôle d'informer, de répondre aux interrogations du public et de remonter le cas échéant les problèmes signalés aux abords du chantier.

Ce projet accompagne ainsi le renouveau du territoire, qui va accueillir la future gare Saint-Denis-Pleyel du Grand Paris Express, actuellement en travaux. Cette gare sera en interconnexion avec les lignes 14, 15, 16 et 17 du métro et reliera à terme les quartiers Pleyel et La Plaine, avec trois accès dont un depuis le futur Franchissement Urbain Pleyel.

Financé par la SOLIDEO pour un coût global d'environ 95 millions d'euros, le réaménagement de ces deux échangeurs participe également de l'organisation des JOP 2024. L'amélioration des conditions de circulation du secteur facilitera la desserte du futur village des athlètes ainsi que la maîtrise des temps de trajet vers les sites olympiques par un accès facilité à l'A86.

Les bretelles de la Porte de Paris sont fermées pour les usagers depuis l'ouverture de l'échangeur Pleyel. La circulation ne sera possible sur ces bretelles d'accès à l'A1 que pour les véhicules accrédités. Leur déconstruction débutera après les JOP, à la fin de l'année 2024 et se poursuivra jusqu'en 2025.

Assurer la continuité des déplacements routiers en toute sécurité

— Une campagne nationale de sensibilisation pour la sécurité de nos agents des routes : le corridor sécurité

Le Ministère des Transports a lancé une nouvelle campagne de communication visant à sensibiliser les usagers de la route sur la règle du corridor de sécurité et la nécessité d'adapter son comportement sur la route lorsque des agents interviennent.

Ce sont principalement les comportements dangereux aux abords des chantiers, délibérés (tels que la vitesse excessive, le non-respect des fermetures de voies et des inter-distances entre véhicules) ou par manque de vigilance, notamment pour cause d'autres activités au volant (telles que l'usage du téléphone en conduisant), qui sont à l'origine de ces accidents.

Le principe du corridor sécurité est inscrit dans le code de la route et impose aux conducteurs d'adapter leur comportement à l'approche d'un chantier ou d'un véhicule en intervention sur la route en ralentissant, en changeant de voie si possible ou en s'écartant au maximum.



— Gestion du trafic et sécurité des tunnels

Près de 50 000 événements ont été recensés en 2023 sur le réseau routier national d'Île-de-France, dont près de **13 000 accidents (matériels, corporels et mortels) nécessitant l'intervention des agents d'exploitation de la DiRIF** pour protéger les véhicules accidentés ou en panne et gérer, le cas échéant, des fermetures urgentes d'axe. **20% de ces accidents ont lieu en tunnel.** Cela représente une augmentation globale non négligeable de 11% par rapport à l'année précédente.

A ce titre, la sécurité des tunnels est une priorité. Pour rappel, ces derniers font l'objet de mesures et de systèmes de sécurité renforcés depuis l'incendie du tunnel du Mont-Blanc de 1999. Cela s'est traduit par la mise en place d'un programme de modernisation spécifique dont les travaux initiés en 2008 se poursuivent.

Dans le cadre de ce programme de modernisation, l'année 2023 a été notamment marquée par l'achèvement des travaux de mise en sécurité des tunnels de Fresnes et d'Antony et par la poursuite des travaux de sécurisation du réseau incendie du tunnel de Nanterre. A noter que l'éclairage du tunnel du Landy a été également refait à neuf.

Une organisation et un collectif de travail au service de nos missions

La DRIEAT est un service déconcentré du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Le collectif de travail de la DRIEAT, constitué de 2200 agents, met en œuvre les politiques de l'État en matière de transports, de planification et d'aménagement durable, d'environnement, d'énergie, d'urbanisme sous l'autorité du préfet d'Île-de-France, préfet de Paris, du préfet de Police et des préfets de département.

Les missions assurées font que la DRIEAT participe à la construction d'un cadre de vie qui réponde au mieux aux besoins des générations actuelles et futures de Franciliens, et apporte une vision intégrée des enjeux environnementaux et des enjeux liés à la cohésion et au développement équilibré des territoires.

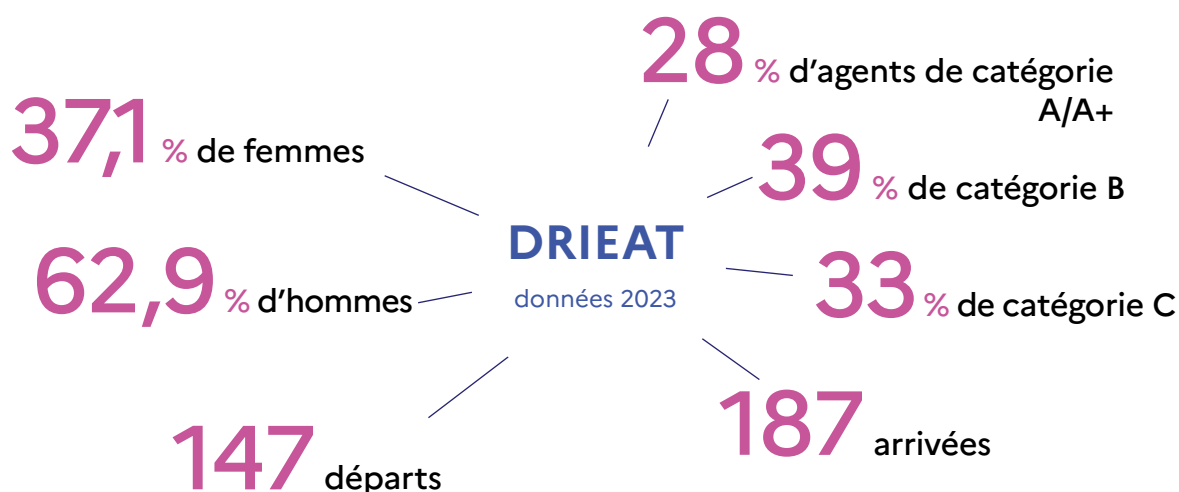
Elle se compose de onze services régionaux et d'une unité départementale dans chacun des huit départements, elle assure également la délégation de bassin de la Seine pour les politiques de l'eau.

La DRIEAT, c'est :

- > 2 200 collaborateurs
- > 3 services d'appui
- > 8 unités départementales
- > 1 direction des routes
- > 8 services porteurs des politiques publiques.



Ressources humaines



Une démarche d'amélioration continue à la DRIEAT

La DRIEAT est engagée depuis 2021 dans une démarche de management de la qualité sur la base de la norme ISO 9001. L'objectif est de progresser de manière continue dans nos pratiques pour gagner en efficacité et mieux satisfaire nos bénéficiaires.

La démarche est structurée autour de 11 processus couvrant l'ensemble des missions de la DRIEAT : pilotage, gestion de crise, appui, instruction et avis, inspection et contrôle, acquisition et valorisation de la connaissance, planification, conduite des politiques publiques, maîtrise d'ouvrage routière, entretien du patrimoine routier, exploitation du réseau routier.

L'audit de certification aura lieu au printemps 2024.

Pour animer la démarche, la DRIEAT a acquis un système d'information dédié : il permet notamment à chaque agent de la DRIEAT de remonter des suggestions d'amélioration, des avis ou réclamations formulés par ses bénéficiaires et des non-conformités.

L'écoute de nos bénéficiaires et partenaires est un élément-clé pour l'amélioration de notre fonctionnement. La DRIEAT met en œuvre annuellement un programme d'écoute pour mieux cerner les attentes de ses parties prenantes et évaluer leur niveau de satisfaction. Ces écoutes seront déployées progressivement par des phases d'enquêtes auprès de bénéficiaires ciblés. Plus globalement, dans le cadre du programme interministériel Services Publics+, [tout usager a la possibilité de nous faire part de son niveau de satisfaction à travers une enquête mise à disposition sur notre site internet.](#)

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Services publics +

L'innovation au service de la DRIEAT

La DRIEAT dispose d'une mission innovation afin d'accompagner des projets et conseiller les équipes en interne. À partir de méthodes d'intelligence collective et de design thinking, les problématiques abordées permettent par exemple de travailler les approches centrées sur les usagers, les parties prenantes ou bien encore les mécanismes de transformation des organisations ou de posture.

L'année 2023 a été l'occasion pour la mission innovation d'accompagner des projets tels que :

- la recherche de solutions avec de multiples acteurs pour gérer le flux de voyageurs du RER B lors d'une interruption temporaire inédite, avec le Service Politique des Transports ;
- le transfert de compétences aux collectivités en matière de police de la publicité avec le Service Aménagement Durable ;
- la mobilisation d'un groupe de travail transversal pour réfléchir à une vision de l'Ile-de-France vivable en 2050, etc.

Ces nouvelles manières de faire et d'aborder les sujets autrement contribuent à l'amélioration de nos missions de service public et au mieux être au travail.

FOCUS

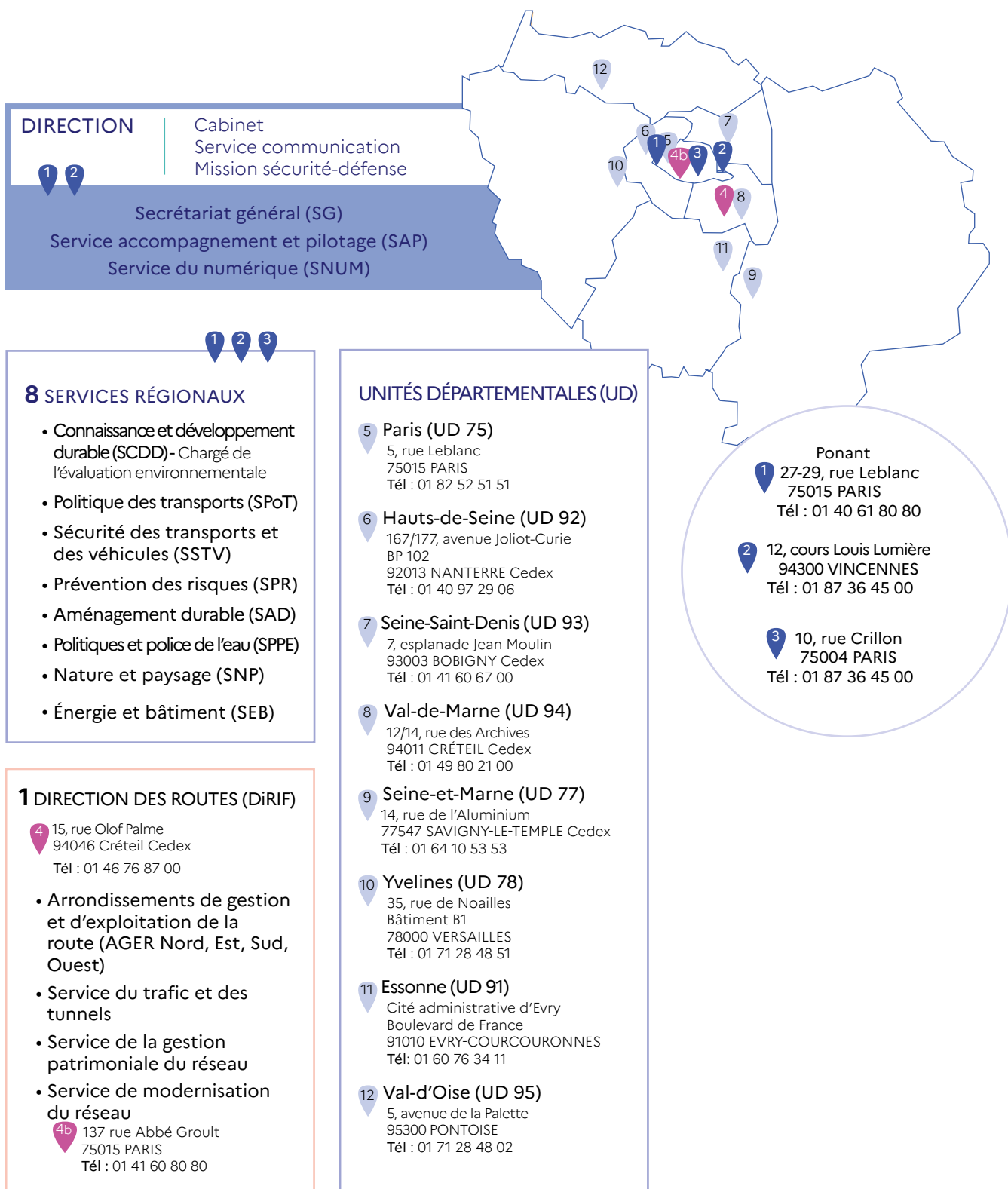
Mission sécurité défense

La mission sécurité défense (MSD) de la DRIEAT œuvre au renforcement de la préparation de la DRIEAT et de sa résilience en situation de crise afin de garantir sa capacité à assurer la continuité de son activité en toutes circonstances, et tout particulièrement en prévision des JOP 2024.

Fonctions supports

Dans le cadre du déménagement du siège de la DRIEAT en mars 2023, les services supports de la DRIEAT ont été fortement sollicités en 2023. Ils ont dû s'adapter pour y répondre et permettre la continuité d'activités au double bénéfice des agents de la DRIEAT et des Franciliens. En effet, un investissement et un déploiement de matériels (informatique, téléphonie, fusion des serveurs, archivage), ainsi qu'un engagement humain important (accompagnement et gestion des ressources humaines pour 2200 agents, dialogue social) ont été nécessaires.

Organisation et implantations principales de la DRIEAT Île-de-France





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France**

27-29, rue Leblanc - 75015 PARIS - Tél : 01 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



Certificat N°A 1607-9001

Dépôt légal : Juillet 2024
ISSN 2999-7372